

DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE

7 septembre – 2 octobre 2020



DEVIATION DE MEYMAC

Liaison entre les RD36, RD30, RD35e et RD979


CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Des femmes, des hommes, un projet en commun

Objet de la concertation publique	p 3
Présentation de l'aire d'étude	p 9
Etat initial de l'environnement	p 11
Parti d'aménagement et présentation des variantes	p 37
Analyse et comparaison des variantes	p 39
Planning prévisionnel	p 58

Objet de la concertation publique

Préambule

Le contournement de Meymac est une opération majeure pour relier la RD 979 au Sud-Est de Meymac aux routes départementales situées au Nord et à l'Ouest. Le projet vise donc à contourner le centre-bourg de Meymac et doit permettre le transit plus fluide des poids lourds et la desserte économique du territoire.

Le Conseil Départemental de Corrèze a ainsi engagé une démarche qui s'étend sur plusieurs années d'études.

Cette démarche balisée prévoit les volets suivants :

- Opportunité : permettre à l'exécutif départemental de se prononcer sur l'intérêt, la faisabilité, et les conditions de poursuite de chaque variante du projet
- Études du projet : caractéristiques géométriques, enveloppe prévisionnelle des travaux
- Concertation : échanges avec les élus, les administrations et le public
- Réglementaire : évaluation environnementale, Déclaration d'Utilité Publique, demande d'autorisations environnementales (dérogation pour destructions d'espèces protégées le cas échéant, défrichement, police de l'eau), diagnostics archéologiques, procédures foncières, ...

Objet de la concertation publique

Cadre réglementaire

Le projet de déviation du centre bourg de Meymac représente, de par sa nature, un aménagement susceptible de modifier "de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique" de la zone d'étude. Il s'inscrit dans le cadre des articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme et nécessite une procédure de concertation publique. « Les projets concernés sont : Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat » (art. L. 103-2)

Ces projets « font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. »

Objectif

La concertation permet:

- D'associer le public à l'élaboration des projets d'infrastructures afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension et l'acceptation.
- De constituer un moyen d'échange entre le maître d'ouvrage de l'opération et les acteurs locaux.
- De présenter les contraintes environnementales du site d'implantation du projet : milieu physique, naturel et humain. Parallèlement aux objectifs du projet, les différents fuseaux/variantes d'aménagements sont ensuite présentés. Enfin, les impacts de chaque variantes sont présentés avec les mesures prévues afin d'éviter, réduire, voire compenser, ces impacts.
- De répondre aux questions et de recueillir les avis des acteurs et habitants du territoire concerné, pour appuyer ou non l'une des variantes d'aménagement et intégrer d'éventuelles adaptations.

**La concertation permet à l'équipe projet d'enrichir sa connaissance et son évaluation des enjeux du territoire.
Elle suppose la prise en compte de tous les points de vue et des intérêts divergents que tout nouvel aménagement peut susciter.**

Objet de la concertation publique

Modalités de la concertation

Les modalités d'une concertation publique ne sont pas complètement définies par la loi.

Les responsables du projet les conçoivent et les mettent en œuvre en répondant aux objectifs suivants :

- Informer le plus largement possible tous ceux qui peuvent être concernés par le projet : usagers, riverains, élus, associations, chambres consulaires et organisations socioprofessionnelles, ... ;
- Écouter pour mieux prendre en considération les enjeux techniques, environnementaux, économiques et sociaux, et faire émerger les attentes de la population ;
- Dialoguer pour enrichir le projet. La concertation doit conduire, sur la base des variantes définies par les études, à choisir la solution d'aménagement la plus adaptée, recevant l'approbation la plus large, qui sera ensuite présentée à l'enquête publique.

Objet de la concertation publique

Modalités de la concertation

La concertation mise en œuvre par le Conseil Départemental de Corrèze se décline en 2 phases :

- Une première phase de concertation qui s'est déroulée en 2019 et comprenait une réunion d'information et de consultation du public qui s'est tenue le **17 Septembre 2019 à Meymac** ainsi que le dépôt d'un dossier et de panneaux d'information en mairie de Meymac. Le dossier était également mis à disposition sur le site internet du Conseil Départemental. Les avis ont été enregistrés sur les registres disponibles en mairie de Meymac et à l'hôtel du département ou sur le site du Conseil Départemental.

Cette première phase portait sur les enjeux sur l'aire d'étude élargie et les variantes de fuseaux envisageables pour contourner le centre bourg.

A l'issue de cette première phase, le **Conseil Départemental a tiré un bilan de la concertation et a décidé d'engager des études de projet et les dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation du projet retenu. Le choix du fuseau s'est porté sur une déviation complète de l'agglomération par l'est desservant notamment la zone d'activités de Maubech.**

- La seconde phase de concertation engagée en 2020 porte sur la définition de variantes de tracé au sein du fuseau retenu fin 2019 ainsi que sur l'analyse approfondie des enjeux en vue de l'établissement des dossiers réglementaires nécessaires à l'accomplissement du projet.

L'objet du présent dossier est donc de poursuivre la concertation avec une nouvelle consultation du public du **7 Septembre au 2 octobre 2020.**

Le présent dossier de concertation, associé à des panneaux d'information, est consultable en mairie de Meymac et à l'Hôtel du Département à Tulle. Il est également mis à disposition sur le site internet du Conseil Départemental (www.correze.fr).

Les avis pourront être portés sur les registres disponibles en mairie de Meymac et à l'hôtel du département ou déposés sur le site internet du Conseil Départemental.

A la suite de cette nouvelle étape de concertation, le Conseil Départemental établira un nouveau bilan de la concertation afin de poursuivre les études de projet sur la variante de tracé retenue et engagera les procédures réglementaires.

Objet de la concertation publique

Objet de la présente concertation

Le présent dossier de concertation porte sur la création d'une liaison entre la RD36 au nord de Meymac et la RD979 au sud-est.

Le tracé intercepte plusieurs voies secondaires dont la RD30 et la RD30e2 à Croiziat et la RD35e à la Grange.

Les rétablissements des voies interceptées et les dessertes locales seront assurés par le biais de carrefours à aménager et/ou des voies de rabattement sur ces carrefours.

Le principal objectif vise à contourner le centre bourg de Meymac et à améliorer la desserte de la zone d'activités de Maubech. Ce contournement permettra de réduire le passage des poids lourds, et notamment des grumiers, dans le centre-ville de Meymac.

Ces flux proviennent principalement :

- du nord et du nord-ouest de Meymac ;
- de la zone d'activités de Maubech à l'est ;
- de la RD1089 et l'A89 qui constituent deux axes structurants du département, tous les deux situés au sud de Meymac.

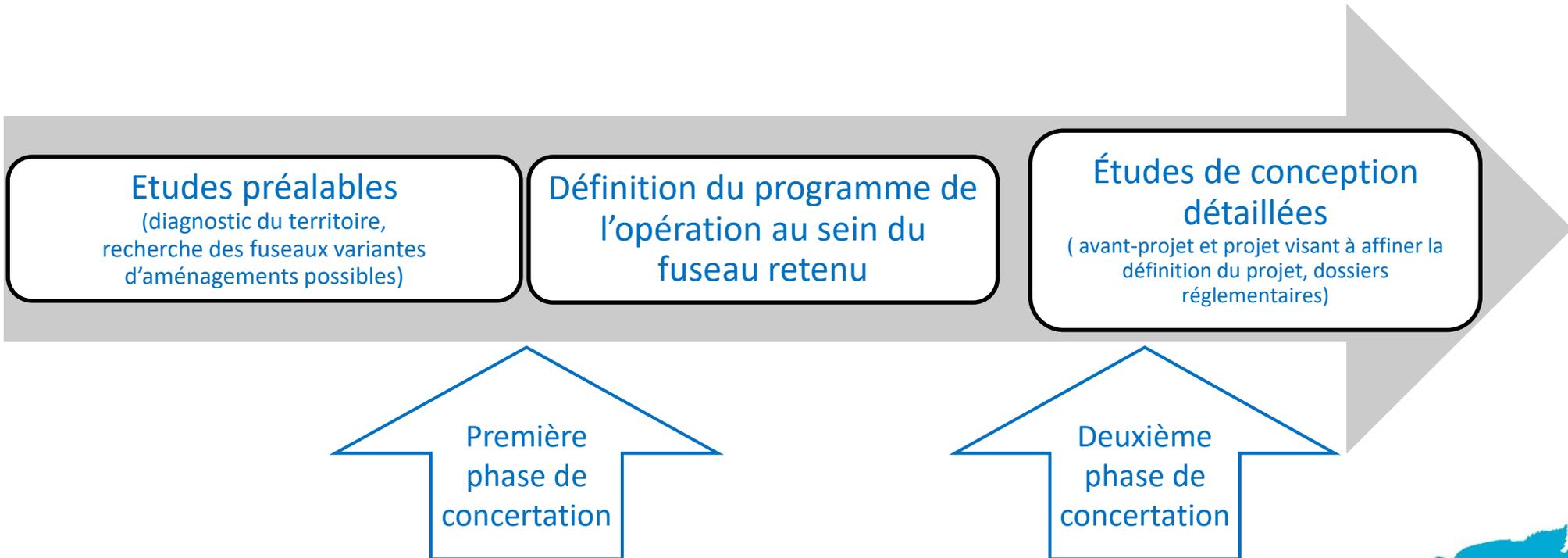
Les poids lourds en provenance ou à destination du nord-ouest auront ainsi à terme un accès plus aisé à l'autoroute A89.

Le périmètre d'étude concerne uniquement le territoire de la commune de Meymac dans le département de la Corrèze.

Objet de la concertation publique

Place de la concertation publique dans le processus de réalisation d'une opération routière

La réalisation d'une opération routière est un processus long et complexe comprenant différentes étapes, dont les études occupent une part importante.

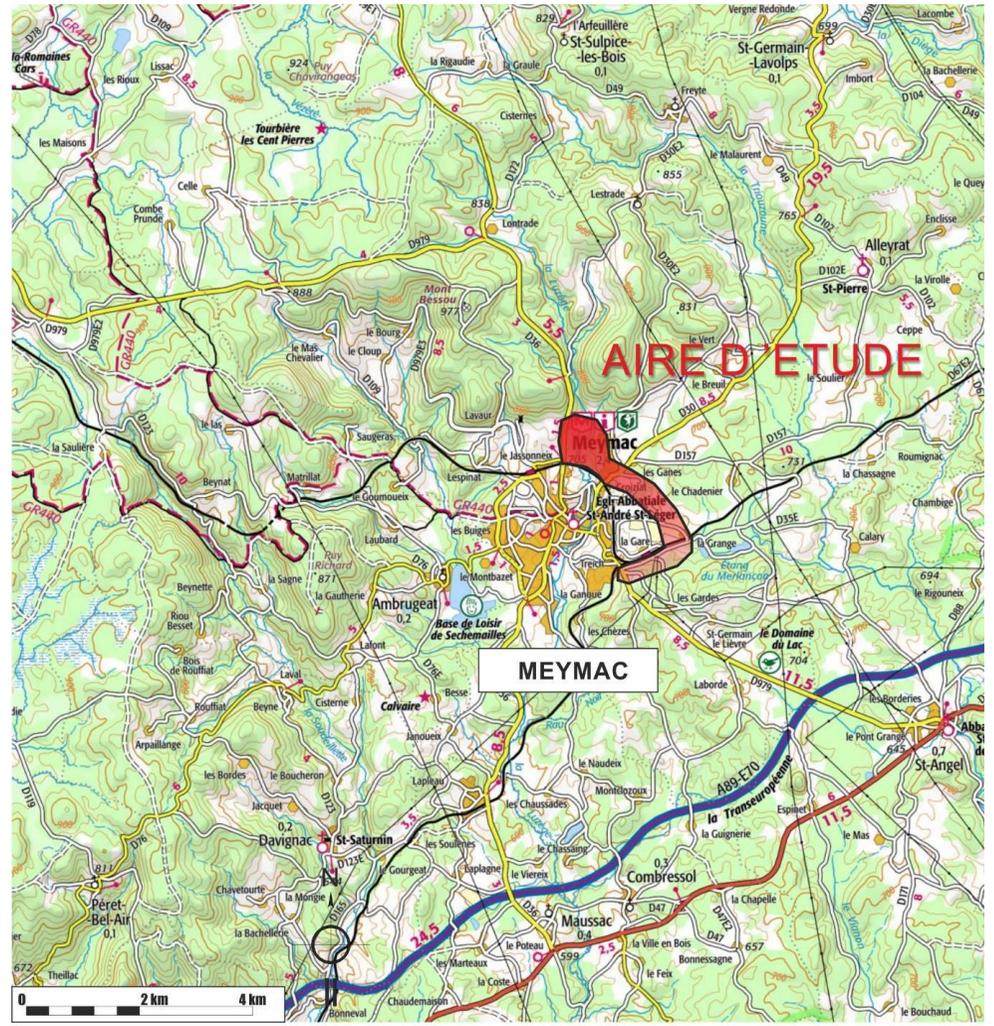


Présentation de l'aire d'étude



Fond topographique : extrait de la carte régionale IGN R12 " Limousin " - Echelle 1:250000

(02190556 Meymac 250000.cdr)

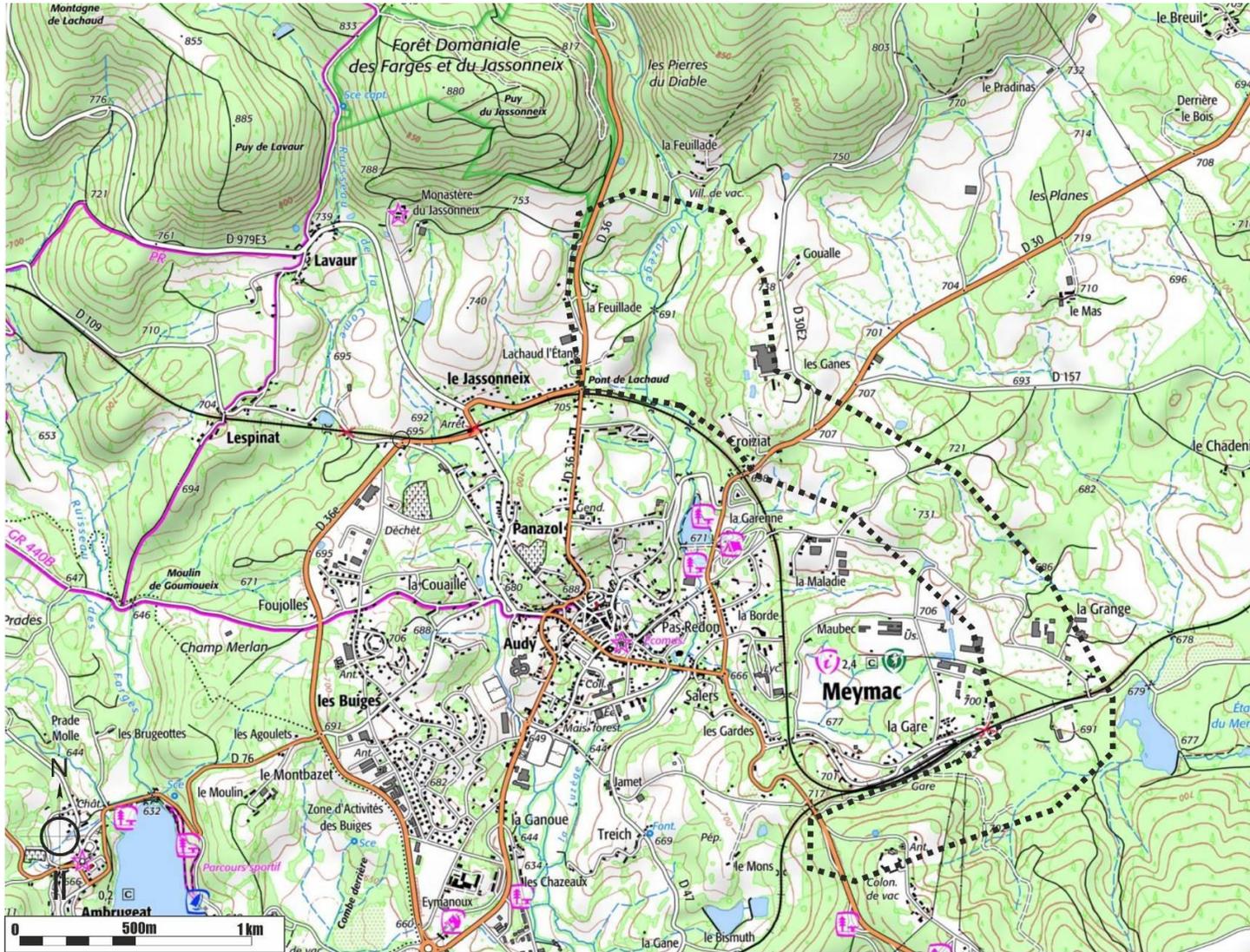


Fond topographique : extrait de la carte IGN TOP100 - Echelle 1:100000

(02190556 Meymac 100000.cdr)



Présentation de l'aire d'étude



Fond topographique : extrait de la carte IGN TOP25 - Echelle 1:25000

(02190556 Meymac 25000.cdr)

L'aire d'étude se débute au niveau de la RD36 au nord de Meymac, traverse le vallon de la Luzège, contourne la zone d'activités de Maubech et franchit la voie ferrée avant de bifurquer vers l'ouest et rejoindre la RD979 au sud-est du bourg.

Etat initial de l'environnement sur l'aire d'étude



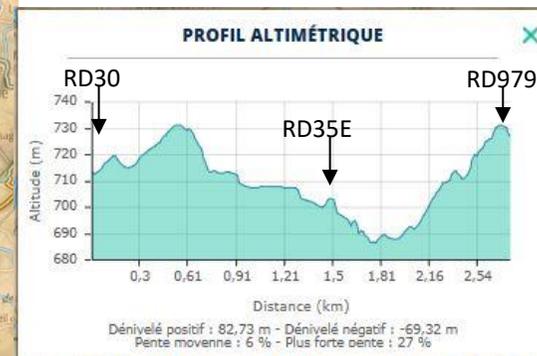
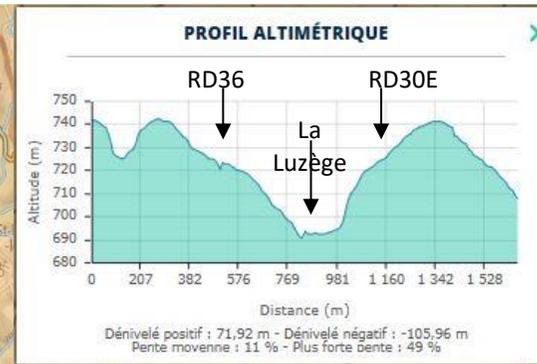
Vallon de la Luzège au nord de Meymac

Septembre 2020

Milieu physique

Relief

Relief sur l'aire d'étude



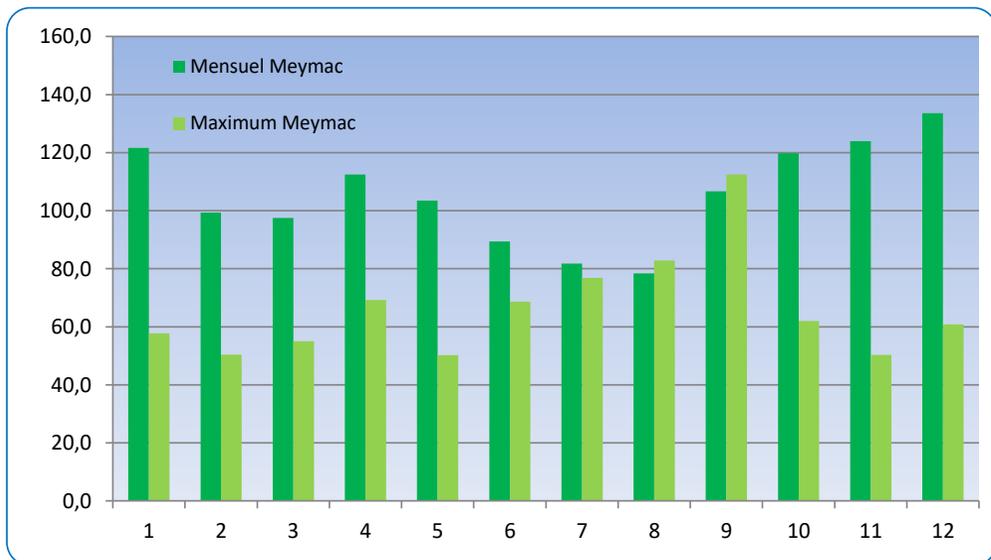
Le secteur d'étude est caractérisé par un relief relativement contraignant vis-à-vis du projet au nord, avec la traversée de la Luzège, et plus modéré dans la partie est et sud.

La traversée de la vallée de la Luzège impliquera des déblais et remblais qu'il conviendra d'équilibrer et des ouvrages hydrauliques pour rétablir les écoulements.

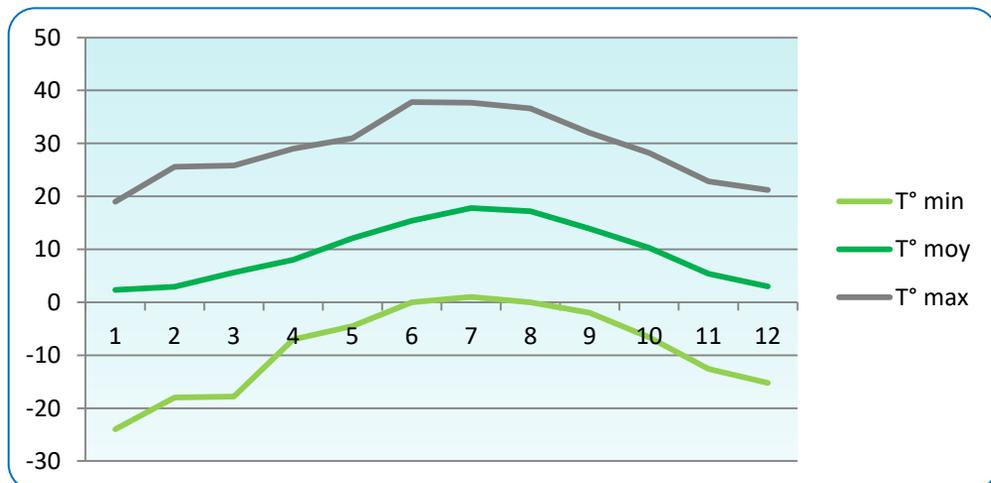
Milieu physique

Climat

Précipitations à Meymac (période 1981 - 2010)



Températures à Meymac (période 1981 - 2010)



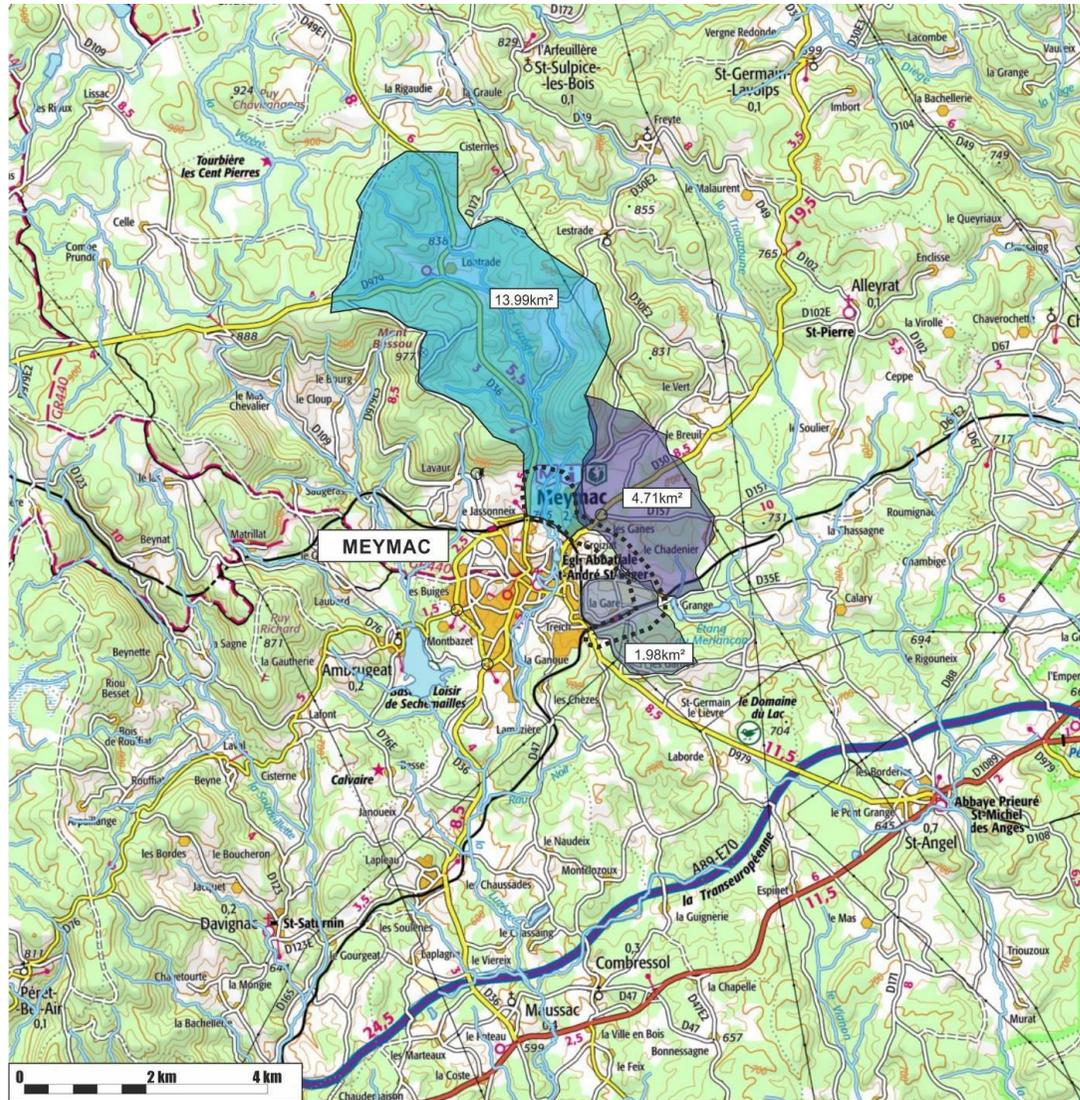
Le secteur d'étude est situé à une altitude de l'ordre de 650 m au-dessus du niveau de la mer, en contexte de relief peu marqué avec une vallée (la Luzège) orientée nord-sud.

Le secteur présente une rigueur hivernale notable, et une pluviométrie très importante. Les pluies peuvent être intenses, voire très intenses, avec des phénomènes orageux.

Le climat peut se révéler être une contrainte pour la gestion des eaux issues des routes, qui pourraient avoir une incidence sur les régimes d'écoulement des eaux superficielles et sur la viabilité hivernale, les routes étant susceptibles d'être verglacées ou enneigées.

Milieu physique

Hydrographie



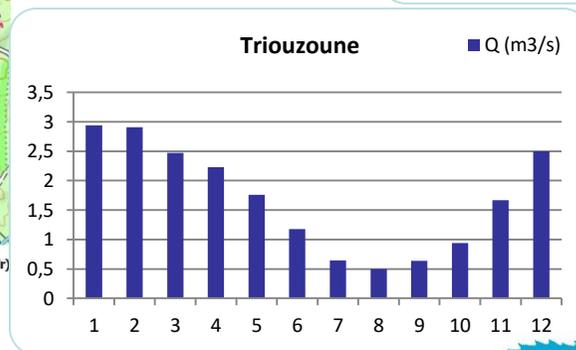
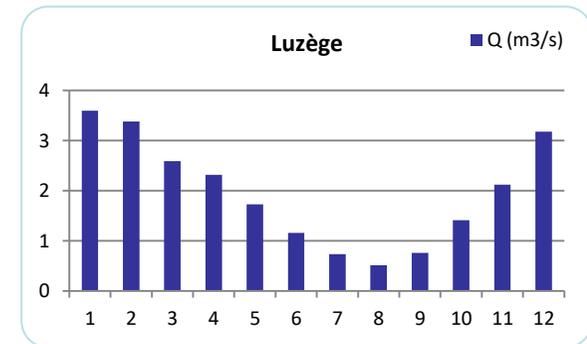
Fond topographique : extrait de la carte IGN TOP100 - Echelle 1:100000

(02190556 Meymac. 100000.cdr)

Réseau hydrographique et débits des cours d'eau

L'aire d'étude est située dans le bassin versant de Luzège en majeure partie et de la Triouzoune pour la partie la plus orientale, par le biais de son affluent le ruisseau du Merlançon. Ces deux rivières sont des affluents de la Dordogne en rive droite.

Ces 2 cours d'eau connaissent des étiages prononcés en été.



Morphologie de la Luzège

Seule la Luzège sera traversée par le projet, en amont de la voie ferrée.

A l'amont de cette voie, la Luzège se partage en 2 bras, le cours d'eau principal à l'est et un droit d'eau à l'ouest.

Chaque bras est rétabli sous la voie par un ouvrage maçonné de grandes dimensions.



Ouvrage de rétablissement de la Luzège



Ouvrage de rétablissement du droit d'eau

Morphologie de la Luzège

Les lits de la Luzège et du bief sont composés de sables et pierres avec peu de végétation aquatique. Quelques blocs pluri décimétriques favorisent localement la création de petites chutes d'eau.

La dynamique des cours d'eau est peu active sur le secteur, la Luzège n'étant contrainte que par les ouvrages hydrauliques et les remblais anthropiques en aval immédiat du projet.

Les alluvions encaissant le cours d'eau sur une largeur modeste autorisent une divagation relative au gré des érosions de berges successives.



La Luzège



Le droit d'eau en amont de la voie ferrée

Milieu physique

Qualité des eaux

Qualité des eaux de surfaces (cours d'eau):

Masse d'eau de surface	La Luzège (de sa source au confluent du Cheny)	La Triouzoune
Code	FRFR494	FRFR495
Objectif état écologique	Bon état 2027	Bon état 2015
Motivation du report	Matières azotées, Matière organique et phosphorées, Métaux, Pesticides,	//
Objectif état chimique	Bon état 2015	Bon état 2015

Qualité et quantité des eaux souterraines :

Masse d'eau souterraine		SOCLE BV Dordogne secteurs hydro p0-p1-p2
Etat chimique	Etat	Bon
	Délai pour atteindre l'objectif de bon état	2015
Etat quantitatif	Etat	Bon
	Délai pour atteindre l'objectif de bon état	2015

Objectifs d'atteinte du bon état fixés dans le SDAGE 2016-2021

Enjeux piscicoles et écologiques :

Les espèces présentes sur la Luzège sur le secteur sont notamment :

- le chabot, la truite fario, le vairon, la loche franche, la lamproie de planer, le goujon, la chevesne.
- Le gardon, la perche, le brochet, la tanche, le rotengle et la carpe commune sont également présents bien que normalement absents de ce contexte.

La moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) n'a pas été reconnue sur le bassin versant mais pourrait être présente. Elle est en effet présente sur la Triouzoune en aval de la confluence avec le Merlançon.

La loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est quant à elle présente sur tout le réseau identifié

Milieu physique

Usages de l'eau



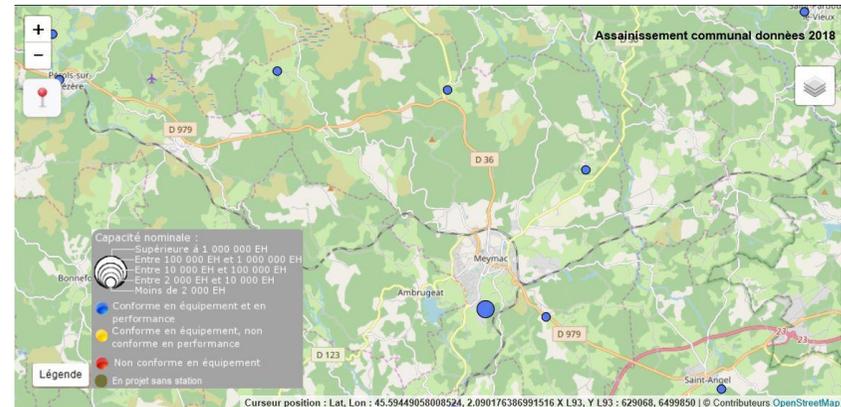
Fond topographique : extrait de la carte IGN TOP25 - Echelle 1:25000

(02190556 Meymac 25000.cdr)

L'aire d'étude ne se situe pas dans une zone de captage à vocation d'alimentation en eau potable.

La pêche est assez pratiquée dans le secteur, par contre il n'y a aucune activité nautique recensée sur la zone d'étude et à ses abords.

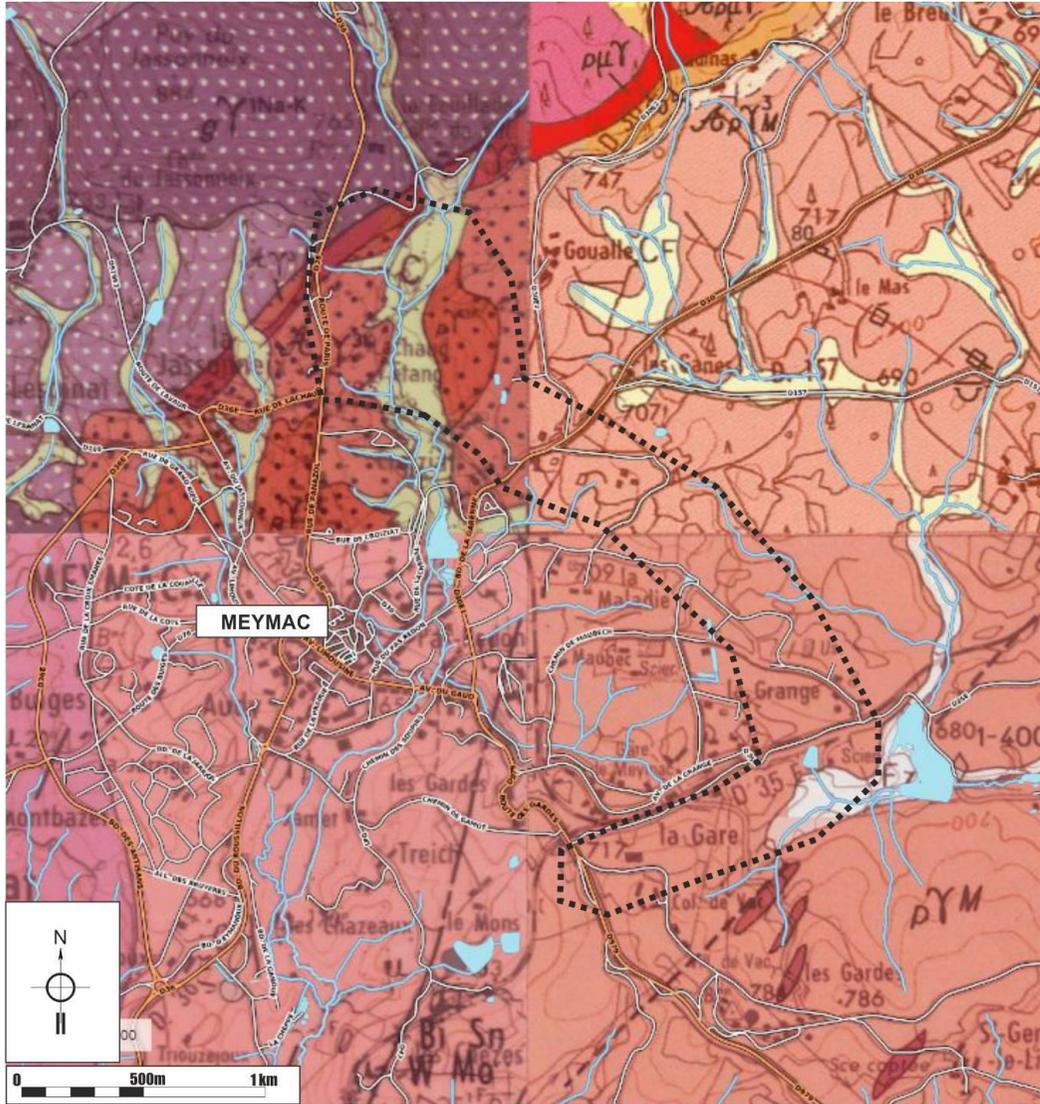
On notera l'existence d'une station de traitement des eaux usées au sud de la commune en dehors de l'aire d'étude.



Les principaux usages recensés sur les milieux aquatiques sont liés à la pratique de la pêche avec notamment le plan d'eau de la Garenne en aval de l'aire d'étude (hors périmètre).

Milieu physique

Géologie



Fond topographique : extrait de la carte Géoportail géologie - Echelle 1:25000

(02190556 Meymac 25000.cdr)

Source : BRGM

Septembre 2020

La zone d'étude traverse des terrains rocheux hétérogènes, granitiques, alternant les roches saines et massives avec les terrains plus altérés.

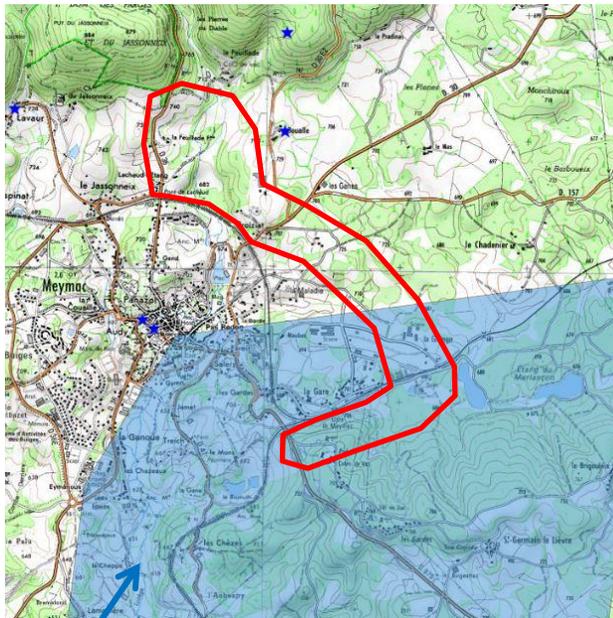
Les fonds de vallées sont comblés par les matériaux alluvionnaires.

Les matériaux rocheux sains imposeront éventuellement le recours à l'explosif en phase de terrassement. Les matériaux plus altérés ainsi que les alluvions seront plus aisés à terrasser.

Les variations rapides et aléatoires de nature ou d'altération des roches augmenteront la difficulté des terrassements et le besoin de réactivité lors des travaux, notamment en cas de déblais importants.

Risques naturels

- Mouvements de terrain
 - Glissement
 - Eboulement
 - Coulée
 - Effondrement
 - Erosion des berges
- Cavités souterraines
 - Cave
 - Carrière
 - Naturelle
 - Indéterminée
 - Galerie
 - Ouvrage Civil
 - Ouvrage militaire
 - Puits
 - Souterrain

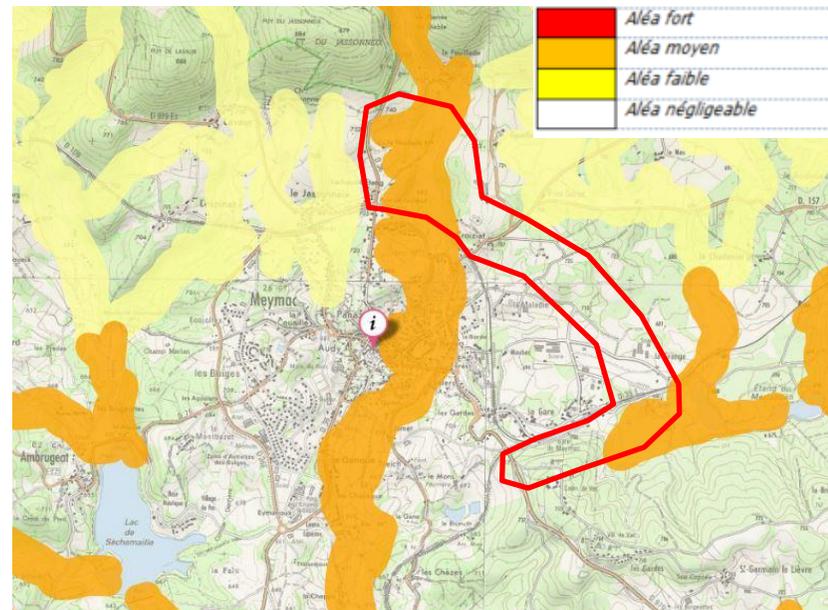


Concession minière

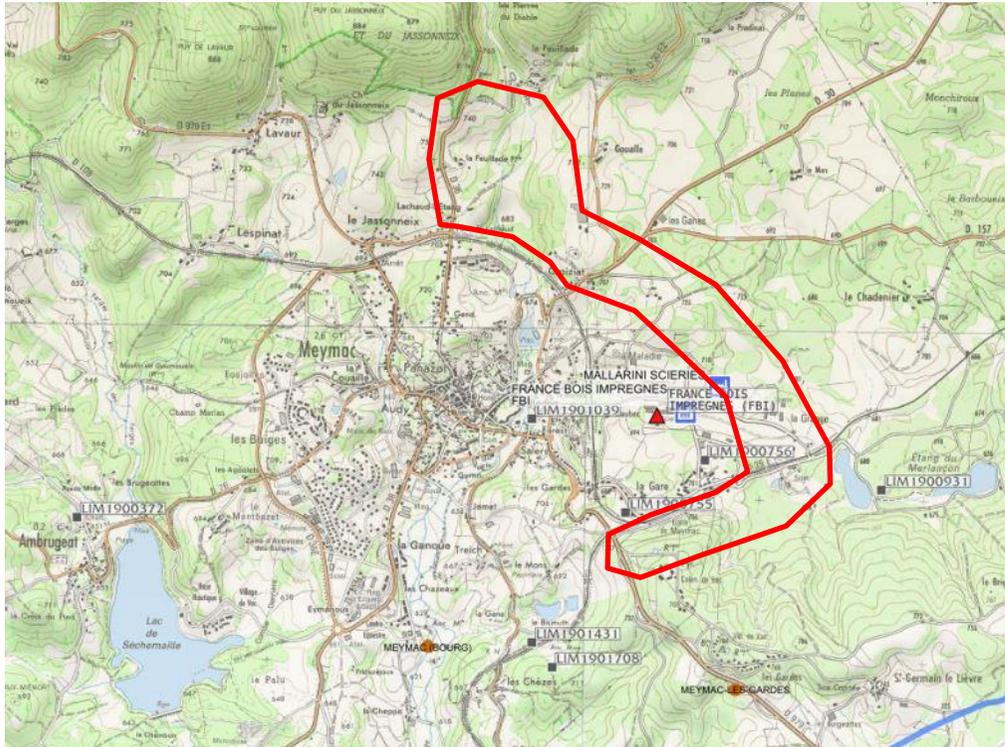
Meymac n'est concerné par aucun risque naturel majeur, inondation, feux de forêts ou mouvement de terrain.

Risques naturels :

- Les aléas liés aux retrait/gonflement d'argile sont faibles le long de la Luzège. Ces risques peuvent influencer sur les techniques constructives des ouvrages.
- Il y a un risque d'effondrement au Sud (hors de l'aire d'étude).
- Le risque sismique est très faible sur la commune (classé en niveau 2 selon la nouvelle nomenclature).
- Risques d'inondation : Meymac n'est pas recensée comme commune à aléas inondation. Elle n'est pas soumise à un plan de prévention des risques naturels (PPRN).



Risques technologiques



Les risques technologiques ont une origine anthropique.

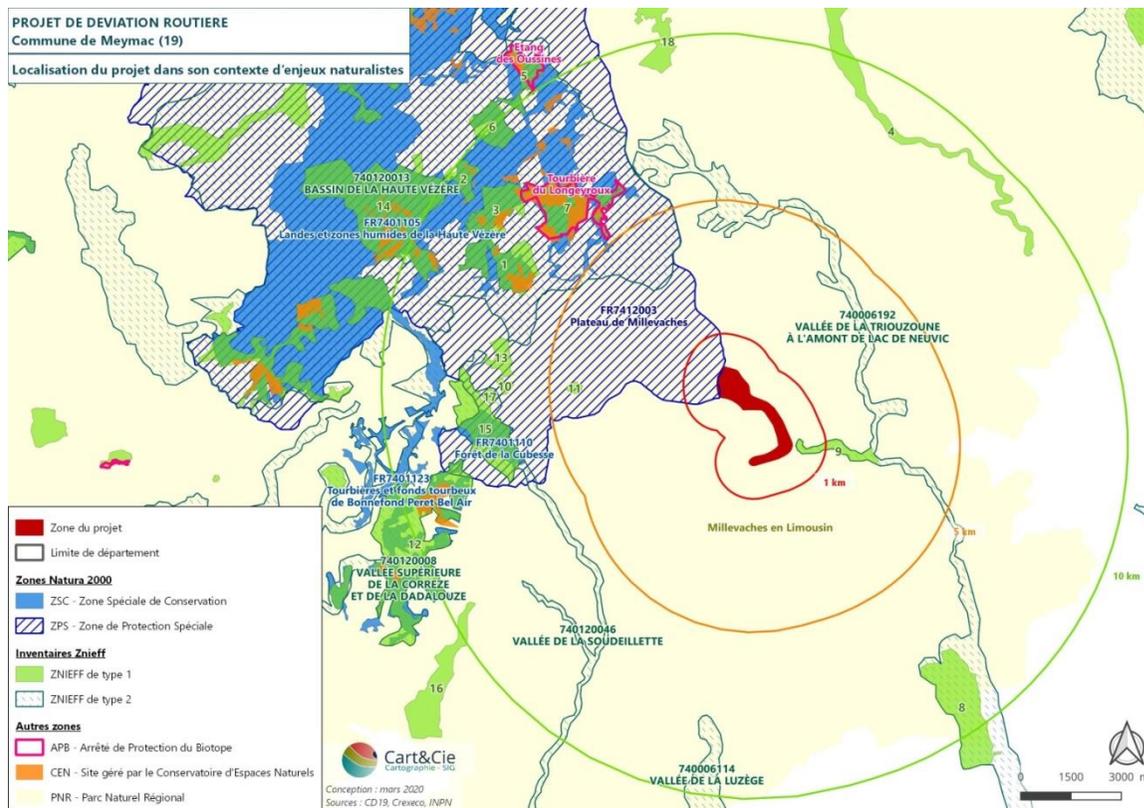
En France, toute activité ou stockage générant des risques pour l'environnement est concernée par la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Dans l'aire d'étude se trouvent 2 sites classés ICPE dans la zone industrielle de Maubech : un site pollué (recensé Basol), et un ancien site industriel (recensé Basias).

Le transport de matières dangereuses concerne une canalisation de transport de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures, produits chimiques) longeant l'autoroute et en dehors de l'aire d'étude.

L'aire d'étude n'est concernée par aucun risque technologique majeur.

Périmètres d'inventaires et de protection du milieu



Contexte écologique diversifié et préservé

Meymac est une commune porte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, et la commune fait partie d'une **réserve de biosphère** (FR6400011). L'aire d'étude comporte plusieurs périmètres d'inventaires et de protection :

- 2 sites Natura 2000 au Nord de la commune : la ZPS (zone de protection spéciale) « *plateau de Millevaches* » (code FR 7412003), au Nord Ouest de l'aire d'étude. correspondant à l'ancienne ZICO (Zones Importantes pour la conservation des Oiseaux)
- 6 ZNIEFF (Zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique) dont l'Etang du Merlançon et ruisseau de Longerinas dans la partie Est de l'aire d'étude du projet (code: 740120062)

Les zonages écologiques ne constituent pas une contrainte majeure.

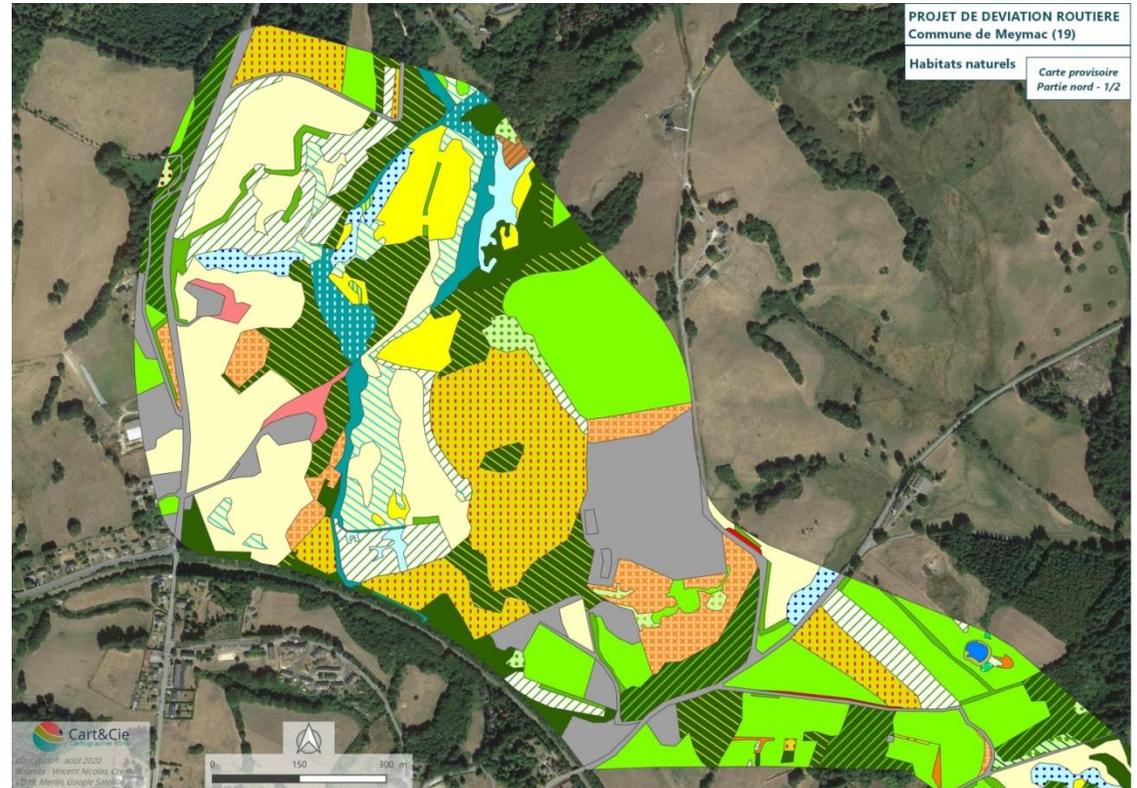
Milieu naturel

Habitats naturels

42 habitats élémentaires ont été distingués dans la zone d'étude. Dans ce contexte périurbain, les milieux anthropiques (habitations, zones industrielles et exploitations agricoles) occupent une surface non négligeable. Les boisements, naturellement orientés vers la hêtraie-chênaie acidiphile, sont partiellement modifiés par les activités sylvicoles (enrésinement, plantation de feuillus exotiques).

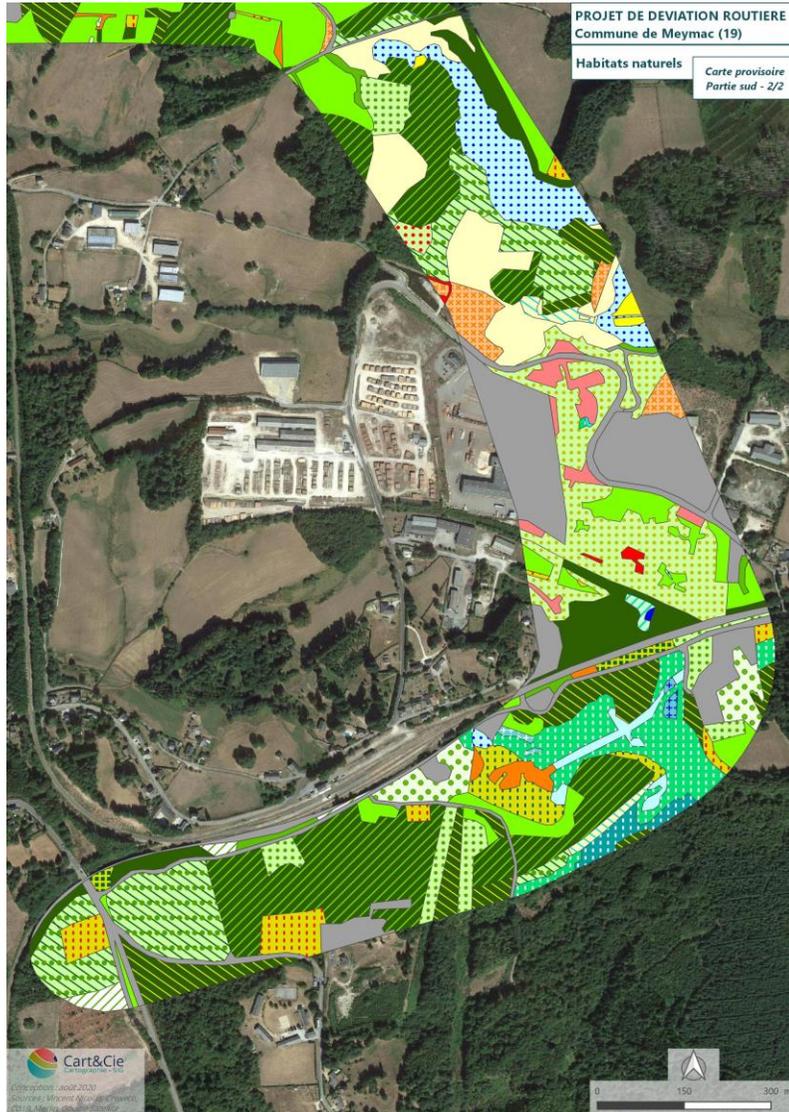
Les boisements humides, saulaies et aulnaies, occupent quant à eux les abords des cours d'eau et les fonds topographiques. Un réseau de prairies complète la mosaïque paysagère, avec une forte diversité des milieux et des faciès.

L'évaluation patrimoniale des habitats au regard de leur degré de menace à l'échelle du Parc Naturel Régional, de leur intérêt régional et européen, montre une forte présence de milieux de valeur élevée à très élevée. Ce constat s'applique notamment aux vallées humides de la Luzège et du Merlançon.



Milieu naturel

Habitats naturels



PROJET DE DEVIATION ROUTIERE
Commune de Meymac (19)

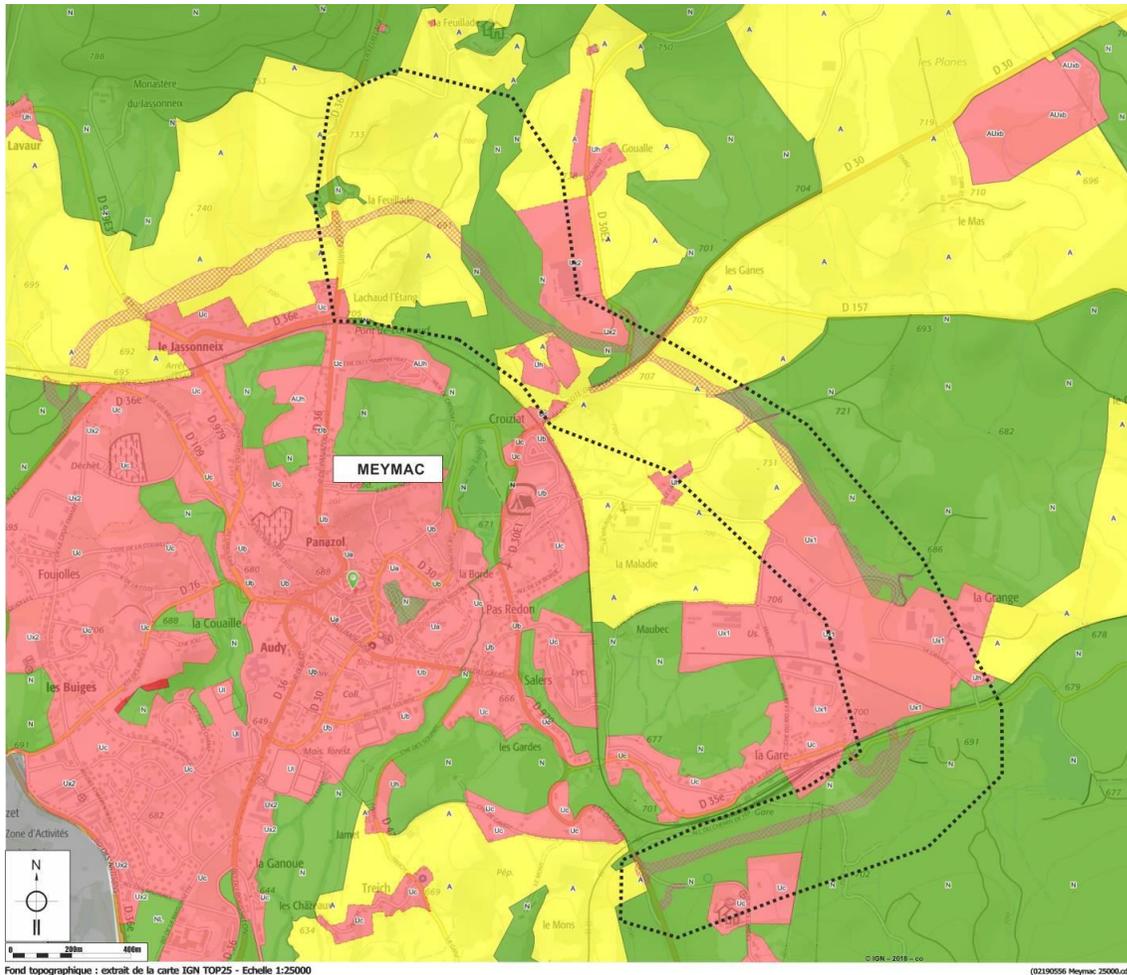
Habitats naturels

Carte provisoire
Légende

Habitats

- | | | | |
|--|-------------------------------------|--|---|
| | Baldingeraies | | Accrus arbustives mixtes |
| | Typhaie | | Fourrés pionniers à bouleau et pin |
| | Magnocariçaiies à Laïche paniculée | | Halliers de ronces |
| | Magnocariçaiies à Laïche des marais | | Fourrés pionniers à saule et bouleau |
| | Mégaphorbiaies eutrophes | | Pré-manteaux à Genêt à balais |
| | Végétations amphibies | | Hêtraies-chênaies acidiphiles |
| | Prairies paratourbeuses | | Hêtraies-chênaies mixtes |
| | Prairies humides hautes | | Chênaies acidophilophiles |
| | Prairies pâturées mésophiles | | Aulnaies rivulaires |
| | Prairies pâturées mésohygrophiles | | Aulnaies marécageuses |
| | Prairies fauchées | | Boulaies marécageuses |
| | Pelouses sèches acidiphiles | | Herbiers à Renoncule de Lenormand |
| | Pelouses hydroclines acidiphiles | | Formations à Robinier |
| | Pelouses annuelles | | Friches rudérales |
| | Végétations herbacées des coupes | | A - Bâts agricole et industriel, routes et zones d'habitation |
| | Ourllets à Fougère aigle | | Etangs |
| | Ourllets hydroclines | | Haies et alignements d'arbres |
| | Saulaies marécageuses | | Prairies parsemées d'arbres |
| | Accrus arbustives | | Plantations de résineux |
| | | | Jeunes plantations de résineux |

Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Le PLU présente les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation du sol.

Le PLU de Meymac en vigueur a été approuvé le 26 février 2010.

Les espaces concernés dans l'aire d'étude sont majoritairement des zones naturelles et agricoles.

Une réservation d'emprise pour le projet de contournement nord et est de Meymac est inscrite au document en vigueur.

Un dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme sera nécessaire pour modifier l'emplacement réservé en fonction de la variante qui sera retenue à l'issue de la concertation et pour spécifier les conditions de réalisation de la voie dans le règlement de chaque zone concernée.

Milieu humain

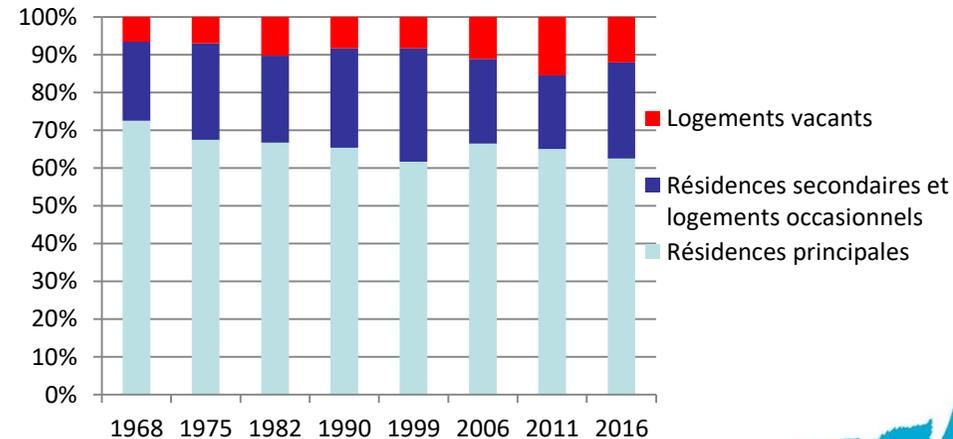
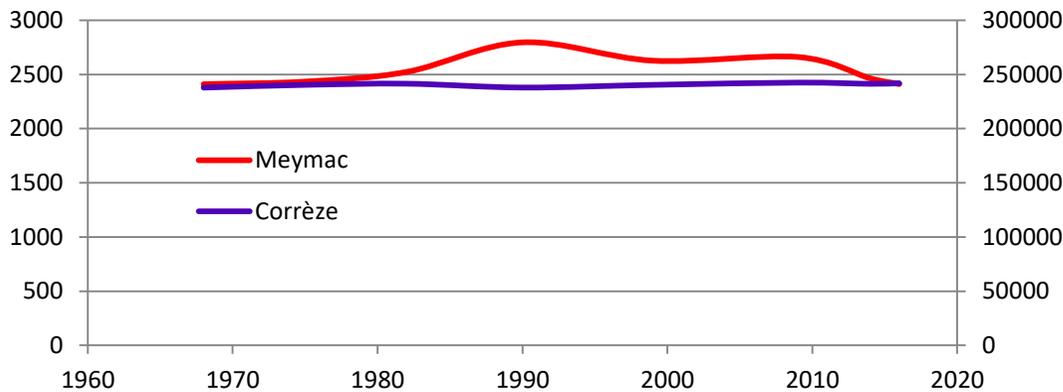
Socio-démographie

Meymac est une commune de petite taille située un peu à l'écart des grands axes de circulation et ne disposant pas de pôles d'emplois suffisamment attractifs sur son territoire pour induire une forte augmentation de la population.

L'évolution du nombre de logements confirme que Meymac est une commune dont la population est relativement stable mais dont le renouvellement se fait principalement par des aménagements récents (moins de 10 ans) corrélés avec un solde migratoire supérieur au solde naturel qui est pour sa part négatif depuis longtemps.

L'urbanisation en « doigts de gants » le long des infrastructures routières au-delà du cœur urbain est relativement maîtrisée, même si on note un nombre important de résidences le long du boulevard de la Garenne par exemple ou le long de la RD36e, rue de Lachaud.

Le PLU en vigueur prévoit également l'extension urbaine en continuité du cœur de bourg, à l'intérieur de la limite fixée par la voie ferrée au nord de la zone urbanisée.



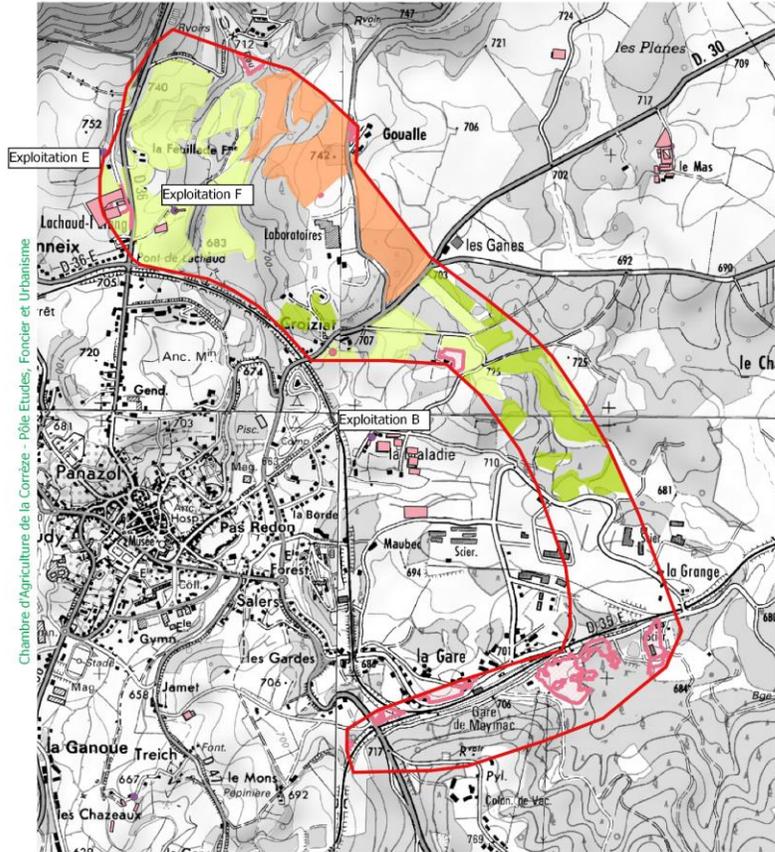
Milieu humain

Agriculture

Chambre d'Agriculture de la Corrèze
Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Avenue Albert Schweitzer - BP 30 - 19001 TULLE
Tél. 05 55 21 54 58 - Fax. 05 55 21 55 55



ANTENNE DE TULLE - VALLEE DE LA DORDOGNE



1:15000



▭ zone d'étude Exploitations agricoles ▭ Plus de 55 ans
▭ Bâtiments agricoles ▭ Moins de 40 ans ▭ Surfaces agricoles non déclarées à la PAC
● Sieges d'exploitation ▭ De 40 à 55 ans

Les enjeux agricoles sont liés à la relative jeunesse des 6 exploitants présents dans l'aire d'étude.

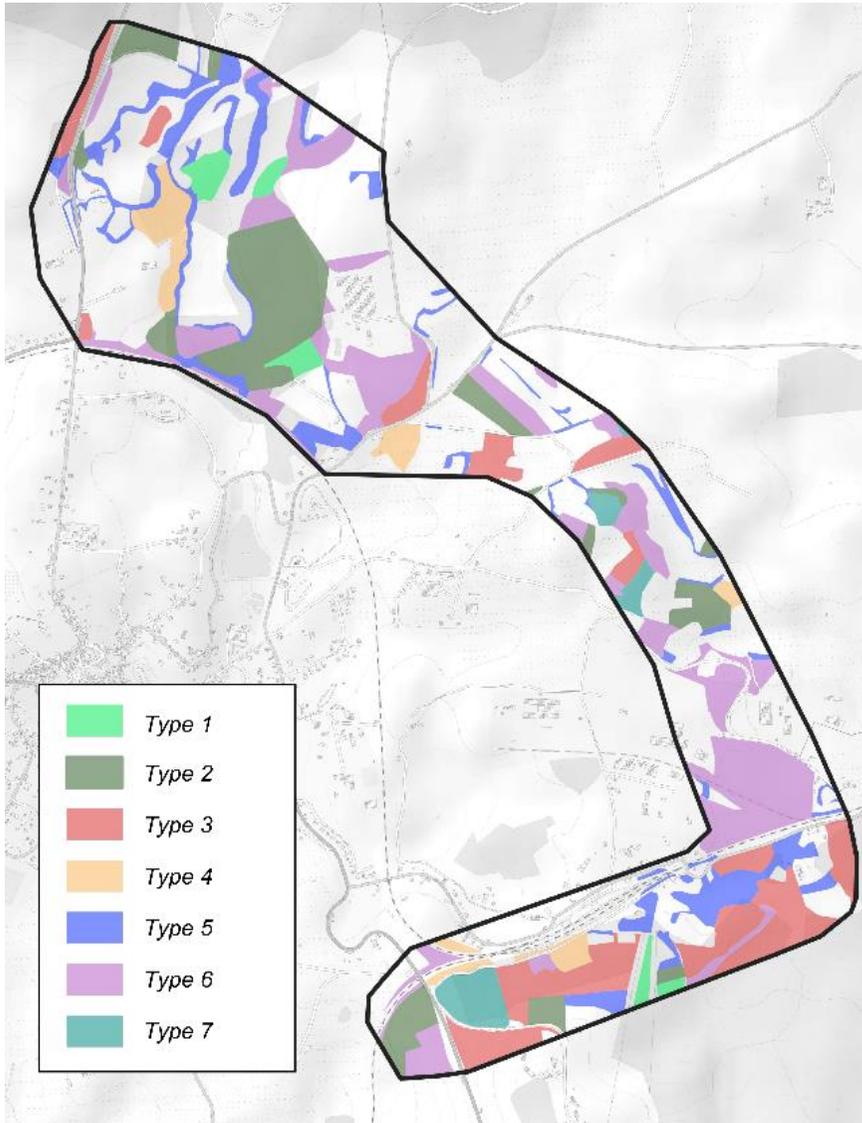
Plus de 70% de la Surface Agricole Utile est exploitée par des agriculteurs ayant moins de 55 ans, ce qui assure une certaine stabilité sur ce secteur pour les 10 prochaines années.

Ce dynamisme apparaît également sur le volume du cheptel produit par ces exploitations soit en cumulé :

- 500 canards,
- 170 ovins,
- un peu plus de 560 vaches.

Milieu humain

Situation forestière



7 types de peuplements forestiers ont été définis lors de la reconnaissance de terrain en s'appuyant essentiellement sur le régime (futaie, taillis), la fonction de production, et les usages propres à chaque peuplement.

TYPE 1 : futaie de feuillus (fonction de production)

Type 2 : futaie de résineux (fonction de production)

Type 3 : futaie mélangée feuillus et résineux (fonction de production)

Type 4 : peuplements hétérogènes (peuvent revêtir une fonction de production)

Type 5 : formations forestières associées à d'autres usages

Type 6 : accrus, friches et sols nus de coupe

Type 7 : plantations (fonction de production)

La forêt est très présente sur l'aire d'étude, avec une bonne représentation des forêts de production.

Il importe de maintenir les dessertes existantes des fonds agricoles et forestiers, afin d'éviter tout enclavement synonyme d'impossibilité de valorisation et d'entretien des bois.

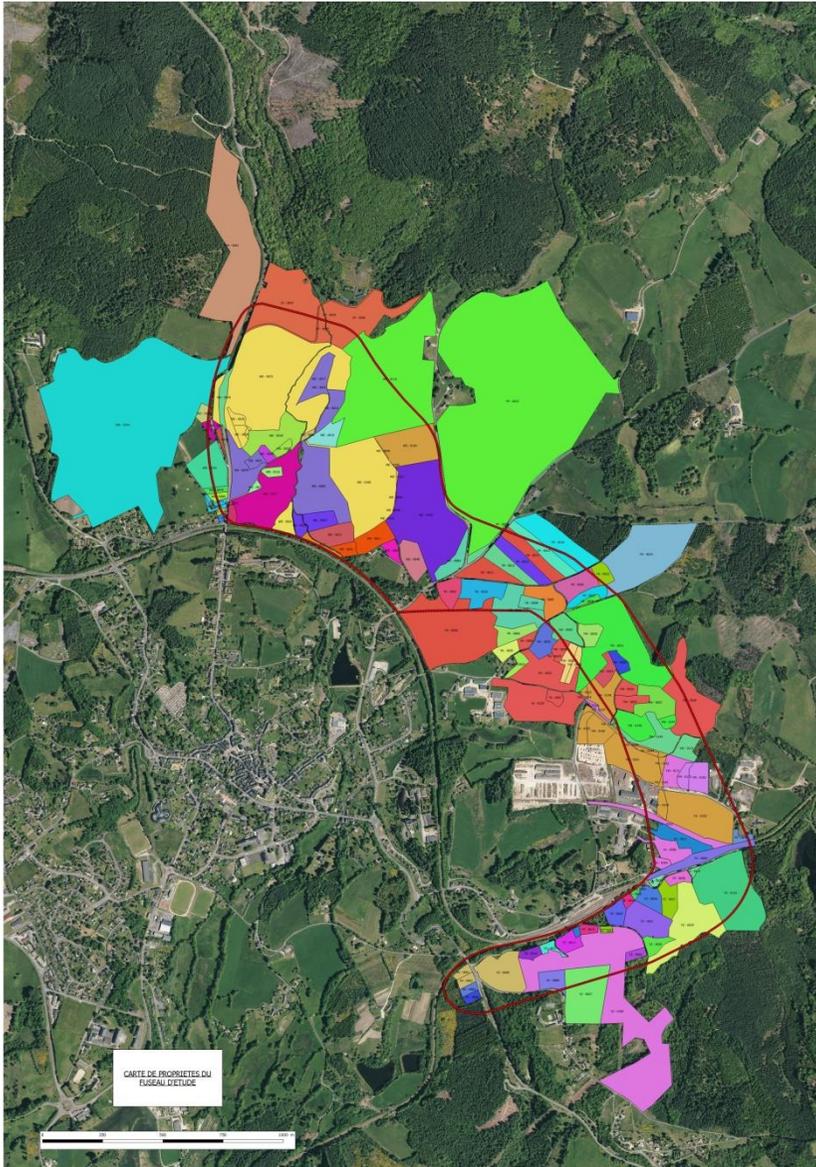
Milieu humain

Propriété foncière

Si de grandes parcelles sont présentes dans l'aire d'étude et alentour, on relève également la présence de nombreuses parcelles plus petites, aussi bien en zone forestière que dans les zones agricoles.

Cependant, certaines propriétés foncières sont relativement étendues et font l'objet d'unités foncières exploitées par un même exploitant,

Il importe de prendre en considération les unités foncières et de rétablir, en cas de coupures de celles-ci par le projet routier, les échanges de part et d'autre, ou de mener une restructuration foncière par le biais d'échanges ou d'un aménagement foncier.



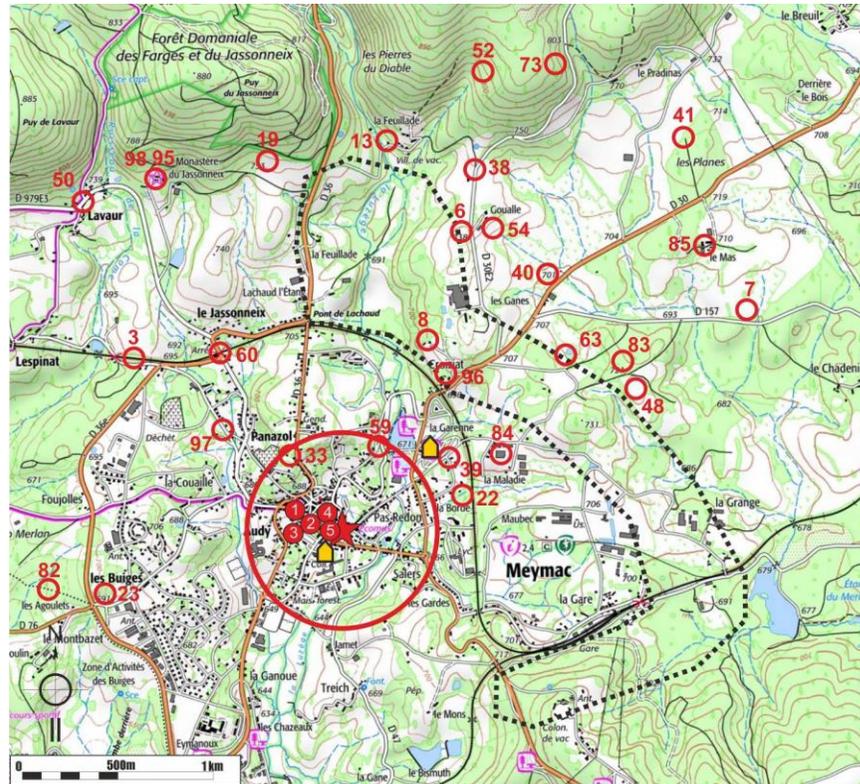
Milieu humain

Patrimoine

La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de protection de monument historique, ceux-ci étant tous situés à grande distance. Il n'y a pas non plus de chemins de randonnée spécifiquement dédiés dans l'aire d'étude.

Du point de vue du patrimoine archéologique par contre, la sensibilité du secteur est forte, même s'il n'y a que 2 sites dans l'aire d'étude elle-même.

- Un vestige important par sa taille à Croizat : château non fortifié datant du moyen-âge (96);
- Des vestiges d'outillage lithique datant du néolithique (84) à La Maladie; Une construction gallo romaine (63) et deux plus petites zones de vestiges gallo-romain : incinération(8), et une sépulture (22);
- Une fosse datant du moyen-âge (39).



Fond topographique : extrait de la carte IGN TOP25 - Echelle 1:25000

(02190556 Meymac 25000.cdr)

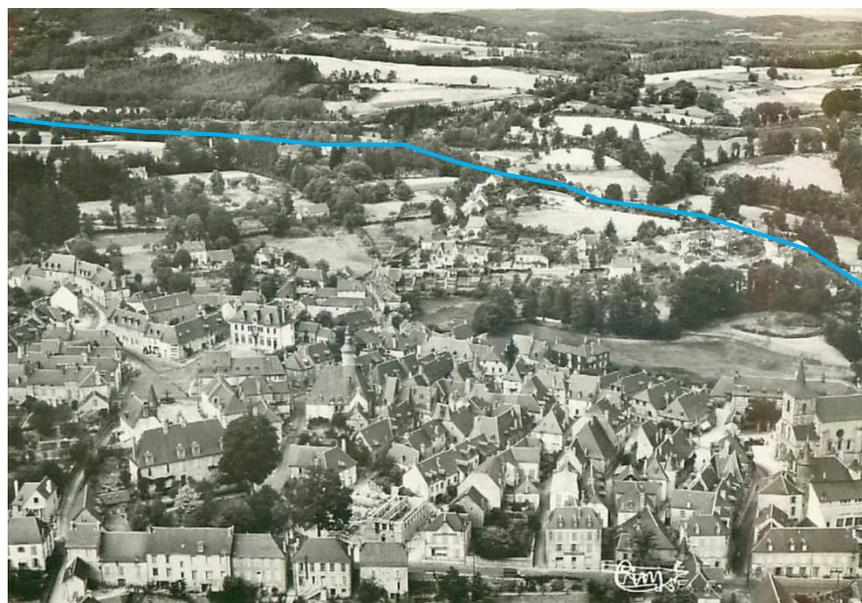
- ★ Monuments historiques (et périmètre de protection de 500 m)
- Autre patrimoine bâti
- Sites archéologiques
- Chemins de randonnée
- Aire d'étude
- 🏠 Sites d'accueil touristique



1. Structures naturelles



Périmètre du projet sur la Carte de Cassini, XVIIIème siècle. (source: ign.fr)



Tracé de la Luzège sur une Carte postale de 1953. L'urbanisme de Meymac avec en limite naturelle, la Luzège. (source: Delacampe.fr)

Le site traversé par la future liaison se trouve au nord-est de la commune. La ville de Meymac s'est installée sur les contreforts sud du plateau de Millevaches au bord de la Luzège, un affluent important de la Dordogne, là où le plateau s'arrête pour laisser place à un territoire en relief vallonné.

Des hauteurs occupées par un maillage de prairies et de boisements émergent à l'horizon de Meymac. Comme le montre très bien la carte de Cassini ci-contre (carte 1) la plaine alluviale de Meymac est entourée de nombreuses bandes de plateau et collines au relief ciselé. Des vallons creusés au fil du temps par les ruisseaux s'ouvrent sur la plaine de la Luzège.

La formation de ces multiples vallons associée à une occupation du sol hétérogène fait d'ouvertures prairiales et de fermetures forestières, crée un paysage global homogène et ce, depuis le milieu du XXème siècle, cf Carte Postale de 1953 ci-contre.

L'objectif paysager sera d'implanter la liaison en accord avec ces dynamiques naturelles et logiques morphologiques. Le tracé favorisera un jeu de courbes et contre-courbes de sorte à suivre les reliefs plutôt que de les couper dès que cela est possible.

2. Logiques d'implantations et évolutions



Implantation de la liaison sur la Carte de l'état-major, XIXème siècle (source: ign.fr)

Le projet qui entre dans une logique de développement urbain contemporaine prendra aussi en compte son influence paysagère sur les hameaux alentours ainsi que sur son impact quant à la modification de cette porte d'entrée sur le PNR, site nationalement reconnu pour ses qualités paysagères.

Les principales infrastructures datant du XVIIIème et XIXème se sont implantées suivant le relief :

- en ligne de crête comme la D979 et à plus petite échelle la D30 qui sont deux accès historiques très anciens (carte de Cassini XVIIIème siècle). Plus récente, la D36 suit aussi cette logique d'implantation (carte de l'Etat major XIXème siècle ci-dessous).
- en pourtour de la vallée de la Luzège et de Meymac, à flanc de coteau, le chemin de fer suit les courbes du relief (carte de l'Etat major XIXème siècle ci-dessous).

Les implantations humaines étaient jusqu'au XXème siècle, concentrées en creux de vallon (ville de Meymac). Les plateaux, à vocation agricole étaient principalement occupés par des domaines et fermes éparses : la Feuillade, les Ganes, la Maladie, la Grange.

Aujourd'hui, l'urbanisation a conquis la vallée de la Luzège au droit de Meymac, en remontant par les vallons alentours et en grimpant sur les coteaux, perturbant ainsi la lecture de la Luzège et des vallons alentours.

Sur la D36, l'urbanisation récente gomme peu à peu la distance entre les différents lieux-dits et la persistance de cet espace agricole à l'entrée nord de Meymac est menacée. De plus, cette entrée est également l'une des quatre portes d'entrée du Parc Naturel Régional du Plateau de Millevaches et, à ce titre, doit faire l'objet d'une attention toute particulière dans l'implantation et l'intégration du projet.

Vallon de la Luzège



Paysage perçu depuis la D36 en direction de la Luzège

- ❖ La future liaison sera à la perpendiculaire du vallon de la Luzège et des orientations naturelles des versants. Une implantation la moins impactante sera recherchée **pour conserver le caractère bucolique** des ouvertures paysagères le long de la D36 et limiter un effet de rempart sur le ruisseau.

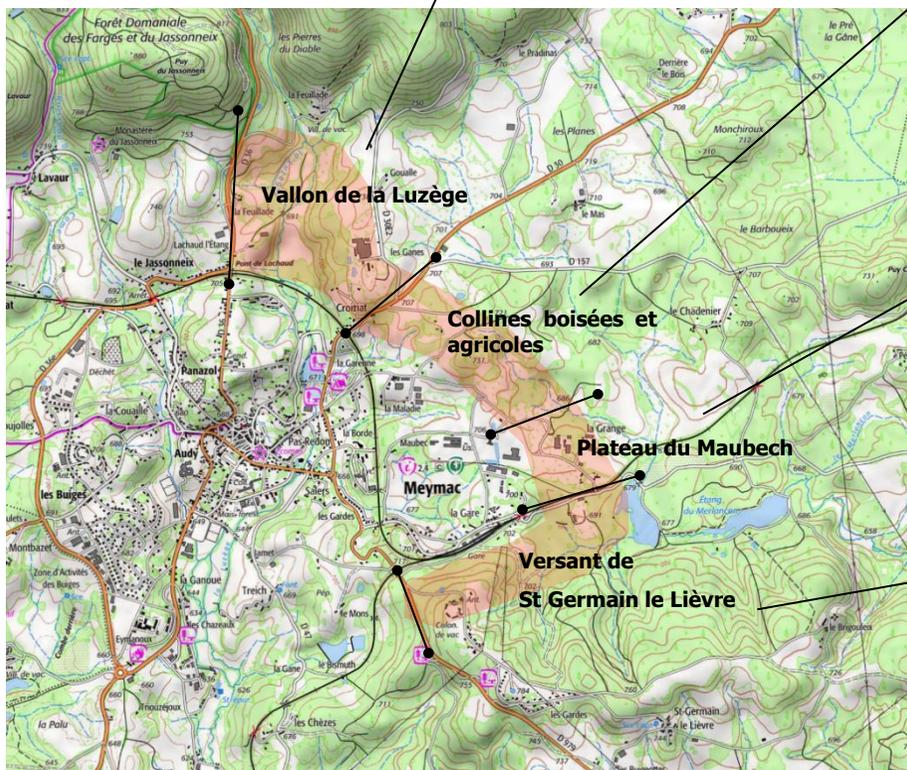
Nous pouvons définir 4 séquences paysagères à partir desquelles affiner notre étude, définir les enjeux en place et déterminer une mise en scène de la liaison entre la RD36 et la RD979 en accord avec le paysage où elle s'intègre.

Collines boisées et agricoles

- ❖ La future liaison devra suivre les imbrications de vallon pour s'intégrer au mieux dans ces espaces et **donner à voir ces micro-vallées**.



Départ de vallon



Plateau du Maubech



Implantation des entreprises sur le plateau

- ❖ La traversée du plateau de la zone d'activité **ne pose pas d'enjeu majeur**. Un point d'attention sera sur l'implantation par rapport au hameau alentour. **La traversée du chemin de fer aura un effet certain** mais acceptable au vu de l'accroche au plateau industriel.

Versant de St Germain le Lièvre



Départ de vallon en contre-bas du versant

- ❖ La liaison sera en partie en accroche sur le versant donc avec un effet positif. La traversée d'un vallon plus contraignante se fera en respectant au mieux la topographie du site.

Conditions de déplacement

Trafic moyen journalier

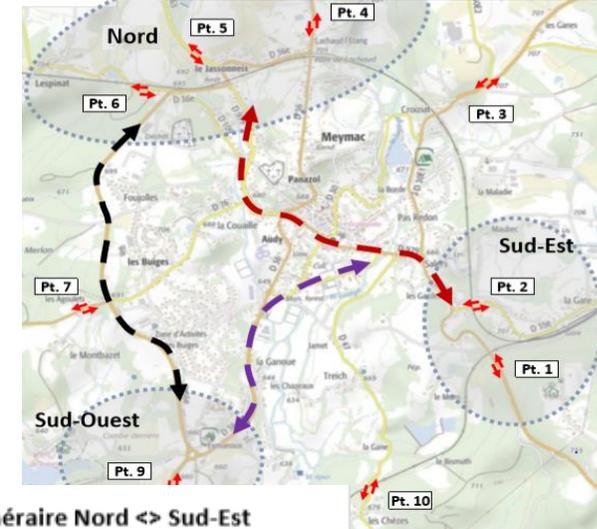


L'étude de trafic montre que 2 800 véhicules/ jour ouvré empruntent la RD979 au Sud-Est de Meymac, dont une centaine de poids lourds.

Ce sont 1 760 véhicules qui traversent le centre-ville, dont une centaine de poids lourds également. Quasiment autant passent par le sud-est ou par le nord de Meymac sur la RD36.

- Les poids lourds et grumiers ont principalement 3 itinéraires: le transit Nord <> Sud-Est qui emprunte la RD979 en traversée du centre-ville; le transit Nord <> Sud-Ouest contournant le centre ville par l'Ouest. Le transit Sud-Est <> Sud-Ouest par RD36 et le boulevard de Pré Soubise au Sud de Meymac.

Principaux itinéraires des poids lourds



- Itinéraire Nord <> Sud-Est
- Itinéraire Nord <> Sud-Ouest
- Itinéraire Sud-Ouest <> Sud-Est

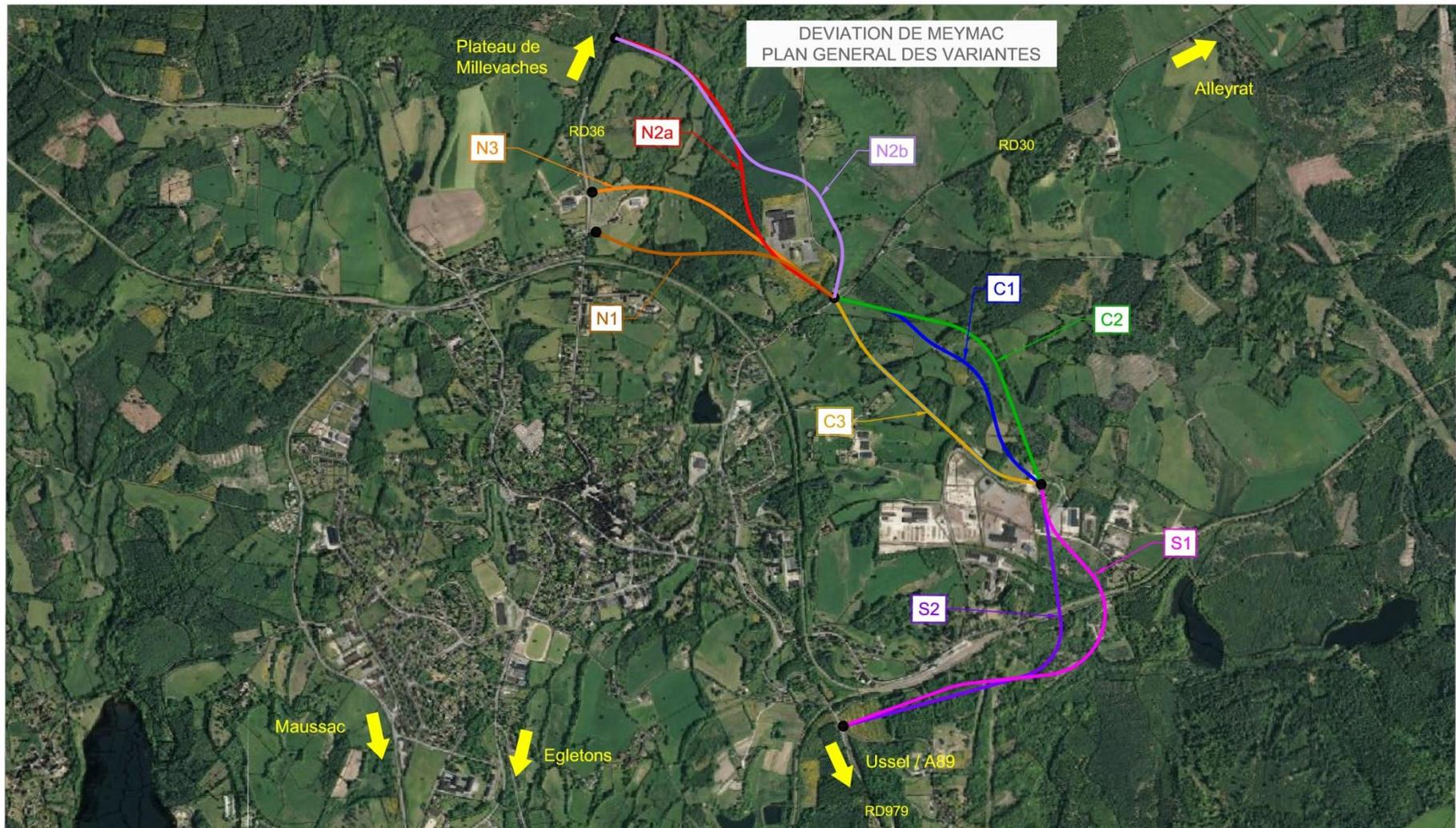
Parti d'aménagement

Les principales dispositions fixées pour définir le projet sont les suivantes :

- favoriser une déviation du centre-ville de Meymac ;
- se raccorder par un carrefour giratoire, à la RD 36 et la RD 36E au Nord de Meymac, précisément au lieu-dit Lachaud l'Etang ;
- permettre la circulation des poids lourds sur l'axe aménagé pour décongestionner leur circulation en centre ville et améliorer la desserte de l'Est, de la zone industrielle de Maubech notamment, et de permettre un accès plus direct à l'A89 ;
- sécuriser les échanges entre la voie nouvelle et les infrastructures interceptées ;
- appliquer des caractéristiques suffisantes sur la voie nouvelle pour une circulation fluide et sécurisée ;
- maintenir un assainissement pluvial simple et d'entretien aisé ;
- limiter les emprises.

Les tracés présentés ci-après ne sont pas figés et pourraient faire l'objet de modifications pour éviter certaines contraintes par exemple.

Présentation des variantes



Critères de comparaison des variantes

Les variantes de contournement de Meymac ont été étudiées au plan environnemental en fonction des 5 thèmes suivants :

- Milieu physique
- Milieu naturel
- Milieu humain et paysage
- Critères fonctionnels de l'infrastructure
- Coût de l'opération

Les impacts ou contraintes sur chacune de ces thématiques sont appréciés selon un certain nombre d'indicateurs (exprimés qualitativement ou quantitativement) à l'aide d'une échelle dont la valeur varie en fonction de la couleur comme dans le tableau ci-dessous. Les codes couleurs permettent de hiérarchiser l'impact des variantes sur chaque thématique et de simplifier la lecture.

Il s'agit d'une appréciation réalisée par le maître d'ouvrage et les bureaux d'études mandatés sur la base des éléments qui précèdent et qui a vocation à être confortée ou amendée au vu du bilan qui sera tiré de la présente concertation publique.

Niveau d'impact	Code couleur et justification du classement
Très positif	Cette solution est très favorable pour le critère visé.
Positif	Cette solution est favorable pour le critère visé.
Sans objet ou inchangé	Cette solution n'apporte pas d'amélioration sur le critère. Elle n'engendre pas non plus d'impact notable.
Faible	Cette solution induit un impact non nul sur ce critère, mais pouvant être réduit sans recourir à des mesures importantes.
Modéré	Cette solution induit un impact assez fort sur ce critère, mais pouvant être suffisamment réduit par le biais de simples mesures de réduction.
Fort	Cette solution induit un impact significatif sur ce critère ne pouvant être réduit de façon satisfaisante. Il serait donc nécessaire de mettre en œuvre des mesures compensatoires.
Rédhibitoire	Cette solution induit un impact très fort sur le critère ne pouvant être compensé pour un coût raisonnable.

Présentation des variantes

Secteur nord

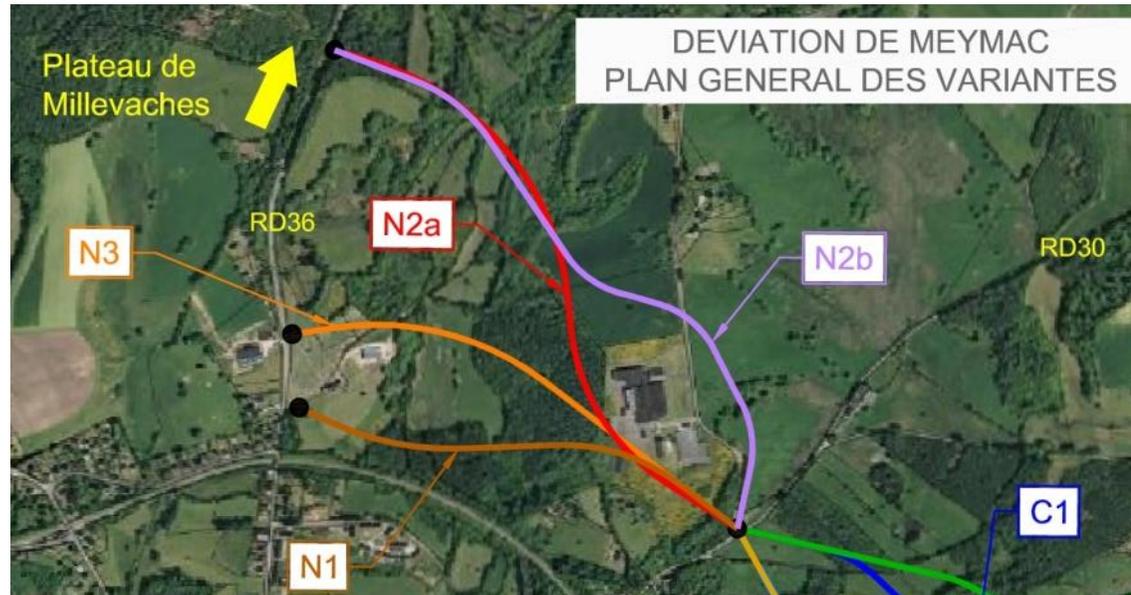
La variante N1 correspond à un tracé au plus près de la voie ferrée côté ouest, avec un raccordement à la RD36 à proximité du carrefour au pont de Lachaud.

Le tracé s'écarte de la voie ferrée pour contourner plusieurs habitations à Croiziat et rejoint la RD30e au carrefour de la RD30e2.

La variante N2a contourne pour sa part l'exploitation agricole de la Feuillade en se raccordant à la RD36 à la lisière de la forêt. Elle suit pour partie le tracé de la voie d'accès au centre de vacances de la Feuillade puis monte à flanc de coteau en secteur boisé pour rejoindre la RD30e au même niveau que la variante N1.

La variante N2b diffère de la précédente en proposant de rejoindre la RD30e2 au nord de l'entreprise pharmaceutique puis de suivre l'axe de la RD30e2 pour rejoindre la RD30.

La variante N3 correspond peu ou prou au tracé de la déviation de Meymac ayant fait l'objet d'études dans les années 1990 et portée au PLU de la commune en emplacement réservé.



Comparaison des variantes

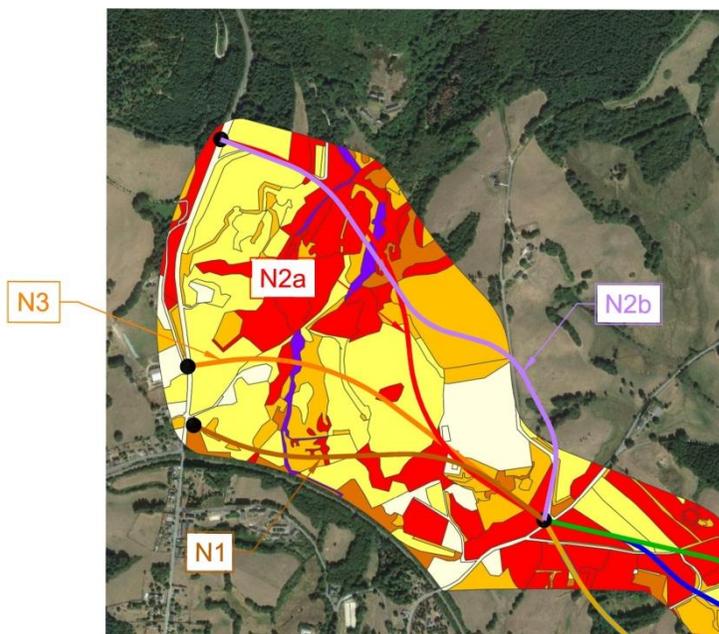
Secteur nord

	Variante N1	Variantes N2a et N2b		Variante N3
Fonctionnement de l'infrastructure				
Confort et sécurité pour l'utilisateur, échanges avec le réseau viaire	Carrefour de la RD36 en marqueur d'entrée de ville et pouvant regrouper les échanges avec la RD36e vers l'ouest et la RD36 vers le centre-ville	Carrefour de la RD36 dans un secteur en rampe de la RD36	Carrefour de la RD36 dans un secteur en rampe de la RD36 Desserte par la RD30e2 à rétablir pour les accès riverains, dont l'entreprise pharmaceutique	Carrefour de la RD36 entre 2 courbes pouvant générer des pertes de visibilité
Entretien / Exploitation	Un ouvrage d'art mixte sur la Luzège + chemin d'exploitation	Un ouvrage d'art mixte sur la Luzège + chemin d'exploitation Ouvrage secondaire pour le rétablissement du droit d'eau		Un ouvrage d'art mixte sur la Luzège + chemin d'exploitation
Exploitation en phase de travaux	Section hors réseau hormis pour les raccordements. Incidences limitées aux seuls carrefours de connexion à la RD36 et la RD30	Section hors réseau hormis pour les raccordements. Incidences limitées aux seuls carrefours de connexion à la RD36 et la RD30	Section hors réseau hormis pour les raccordements. Incidences limitées aux carrefours de connexion à la RD36, la RD30e2 et la RD30	Section hors réseau hormis pour les raccordements. Incidences limitées aux seuls carrefours de connexion à la RD36 et la RD30
Milieu physique				
Eaux et milieux aquatiques	Rétablissement de la Luzège par un ouvrage mixte hydraulique/agricole	Rétablissement de la Luzège par un ouvrage mixte hydraulique/agricole	Rétablissement de la Luzège par un ouvrage mixte hydraulique/agricole	Rétablissement de la Luzège par un ouvrage mixte hydraulique/agricole
Gestion des eaux pluviales	Les eaux de voirie resteront rejetées sans traitement spécifique compte tenu du faible trafic	Les eaux de voirie resteront rejetées sans traitement spécifique compte tenu du faible trafic	Les eaux de voirie resteront rejetées sans traitement spécifique compte tenu du faible trafic	Les eaux de voirie resteront rejetées sans traitement spécifique compte tenu du faible trafic
Mouvement des terres	Déblai de 12 m	Déblai de 11 m		Déblai de 11 m
	Remblai de 11 m	Remblai de 14 m		Remblai de 9 m

Comparaison des variantes

Secteur nord

	Variante N1	Variantes N2a et N2b	Variante N3
Milieu naturel			
Habitats sensibles	Passes à l'écart de la zone de sensibilité majeure associée aux abords de la Luzège	Traverse la zone de sensibilité majeure des abords de la Luzège et des zones de sensibilités fortes adjacentes	Traverse la zone de sensibilité majeure des abords de la Luzège dans un secteur plus étroit et moins préservé
Faune ou flore protégée	Pas d'enjeu floristique, peu d'enjeu avifaunistique, enjeu moyen sur les amphibiens	Pas d'enjeu floristique, enjeu moyen pour l'avifaune et les amphibiens, enjeu potentiellement notable sur les chiroptères	Pas d'enjeu floristique, peu d'enjeu pour l'avifaune et les amphibiens
Zones humides	Impact modéré sur les zones humides	Impact notable des remblais sur les zones humides associées à la Luzège	Impact notable des remblais sur les zones humides associées à la Luzège



Niveau des enjeux

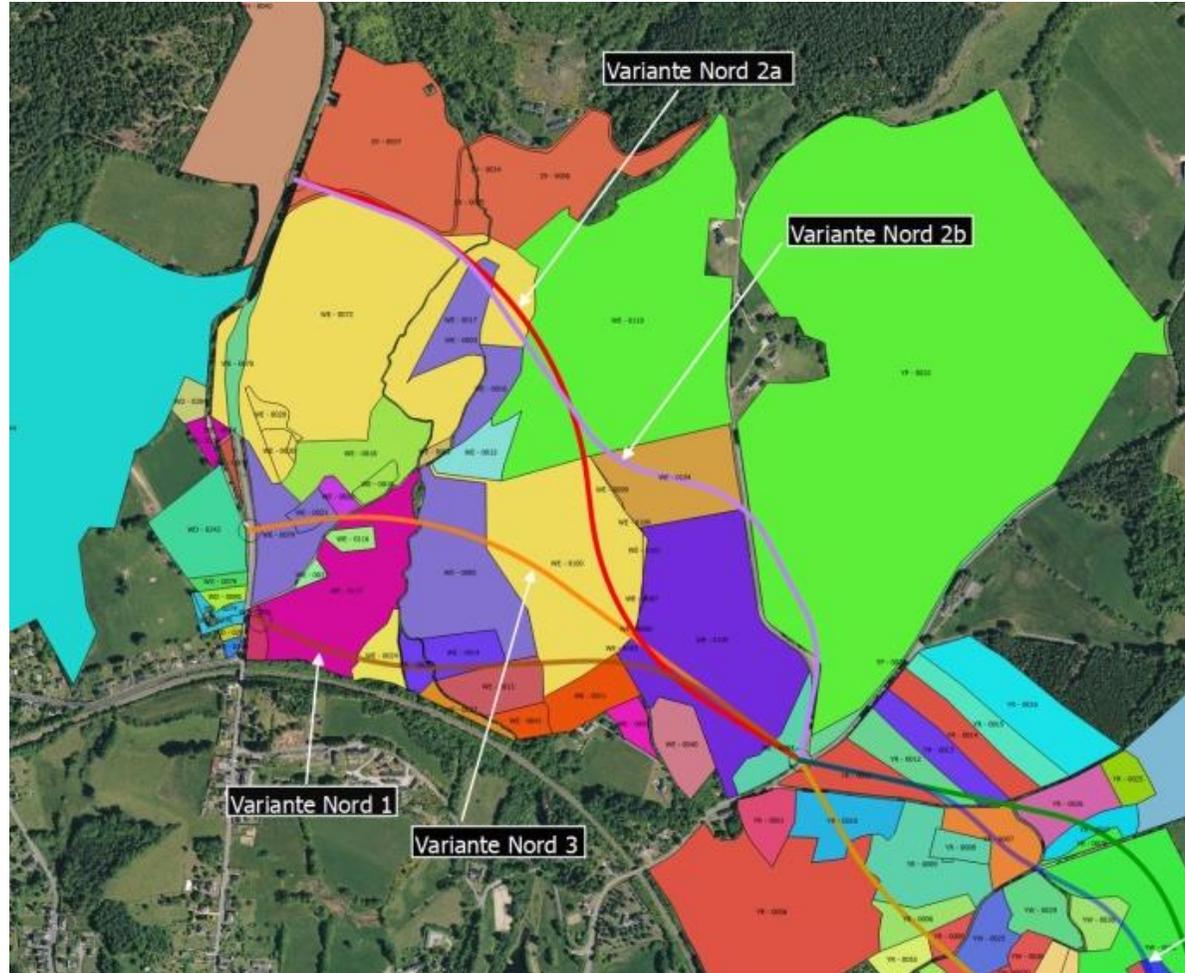


Comparaison des variantes

Secteur nord

	Variante N1	Variantes N2a et N2b		Variante N3
Milieu humain et paysage				
Milieu agricole	Passe en limite d'une grande unité d'exploitation avec un impact réduit	Passe en limite d'une grande unité d'exploitation avec un impact réduit mais implique une surface importante de terres exploitables	Passe en limite d'une grande unité d'exploitation et en coupe une autre	Coupe une grande unité d'exploitation avec un impact fort et implique une surface importante de terres agricoles
Sylviculture	Coupure d'une unité forestière. A rétablir par ouvrage sur la Luzège	Impactent de grandes surfaces de boisement		Coupure d'une unité forestière
Foncier	Longe l'infrastructure ferroviaire et passe en limite de plusieurs parcelles	Suivent des limites parcellaires en partie nord puis coupent de grandes unités foncières avant de rejoindre la RD30e2		Coupe de grandes unités foncières
Développement économique	Améliore la desserte du plateau de Millevaches vers le réseau autoroutier	Améliorent la desserte du plateau de Millevaches vers le réseau autoroutier		Améliore la desserte du plateau de Millevaches vers le réseau autoroutier
Cadre de vie, acoustique et qualité de l'air pour les riverains de l'itinéraire actuel	Le cadre de vie des habitants du bourg sera amélioré, mais pas de changement notable pour le secteur du Pont de Lachaud	Le cadre de vie des habitants du bourg sera amélioré		Le cadre de vie des habitants du bourg sera amélioré
Nuisances acoustiques et pollution atmosphérique pour les riverains du tracé neuf	Plusieurs habitations au pont de Lachaud et à Croiziat	Plusieurs habitations à Croiziat	Assez éloignée des habitations	Plusieurs habitations à Croiziat
Patrimoine	Passage à proximité d'un site archéologique médiéval (château de Croiziat)	Passage à proximité d'un site archéologique médiéval (château de Croiziat)	Assez éloignée du site du château de Croiziat	Passage à proximité d'un site archéologique médiéval (château de Croiziat)
Paysage	Effet de coupure réduit par la proximité de la coupure induite par la voie ferrée Possibilité de valoriser l'entrée de ville	Effet de coupure limité par le tracé suivant les courbes de niveau en rive gauche de la Luzège	Impact paysager fort en rupture avec la morphologie du fait du relief recoupé	Impact paysager fort en rupture avec la morphologie de la vallée de la Luzège

Comparaison des variantes Secteur nord



Comparaison des variantes

Secteur nord

	Variante N1	Variantes N2a et N2b		Variante N3
Caractéristiques géométriques et contraintes techniques				
Impacts sur les réseaux	Aucun réseau intercepté (hors extrémités)	Ligne aérienne RTE (en plus des extrémités)		Aucun réseau intercepté (hors extrémités)
Ouvrages d'art	Ouvrage mixte sur la Luzège avec rétablissement agricole	Ouvrage mixte sur la Luzège avec rétablissement agricole	Ouvrage secondaire pour le rétablissement du droit d'eau	Ouvrage mixte sur la Luzège avec rétablissement agricole
Pente maxi	7%	7%		7%
Coût de l'opération				
Coût d'opération (hors sujétions liées aux mesures environnementales et déplacement de réseaux)	7,2 millions d'€	8,7 millions d'€	9,7 millions d'€	6,9 millions d'€
	Coût modéré du fait du linéaire réduit, malgré de fortes pentes	Coût plus important induit par la longueur de l'aménagement, en plus des fortes pentes		Coût modéré du fait du linéaire réduit, malgré de fortes pentes
Coût d'entretien et d'exploitation	Un seul ouvrage d'art n'engendrant pas de surcoût notable	Un ouvrage secondaire pour le rétablissement d'un second bras en plus de l'ouvrage mixte sur la Luzège avec le rétablissement agricole	Un ouvrage secondaire pour le rétablissement d'un second bras en plus de l'ouvrage mixte sur la Luzège avec le rétablissement agricole. Un échange supplémentaire avec la RD30e2 (carrefour ou ouvrage d'art)	Un seul ouvrage d'art n'engendrant pas de surcoût notable

Comparaison des variantes

Synthèse secteur nord

	Variante N1	Variantes N2a et N2b	Variante N3
Fonctionnement de l'infrastructure			
Confort et sécurité pour l'utilisateur, échanges avec le réseau viaire	Vert	Jaune, Rouge	Jaune
Entretien / Exploitation	Jaune	Orange	Jaune
Exploitation en phase de travaux	Jaune	Orange	Jaune
Milieu physique			
Eaux et milieux aquatiques			
Gestion des eaux pluviales			
Mouvement des terres	Orange	Jaune, Orange	Jaune
Milieu naturel			
Habitats sensibles	Jaune	Rouge	Orange
Faune ou flore protégée	Jaune	Rouge	Orange
Zones humides		Rouge	Orange
Milieu humain et paysage			
Milieu agricole	Jaune	Orange, Rouge	Noir
Sylviculture	Jaune	Orange	Jaune
Foncier	Jaune	Orange	Jaune
Cadre de vie, acoustique et qualité de l'air pour les riverains de l'itinéraire actuel	Vert		
Nuisances acoustiques et pollution atmosphérique pour les riverains du tracé neuf	Orange	Jaune, Vert	Jaune
Patrimoine	Jaune	Vert	Jaune
Paysage		Jaune, Orange	Orange
Impacts sur les réseaux			
Ouvrages d'art	Jaune	Orange	Jaune
Pente maxi	Orange		Orange
Coût de l'opération			
Coût d'opération (hors sujétions liées aux mesures environnementales et déplacement de réseaux)	Jaune	Orange, Rouge	Jaune
Coût d'entretien et d'exploitation	Jaune	Jaune, Orange	Jaune

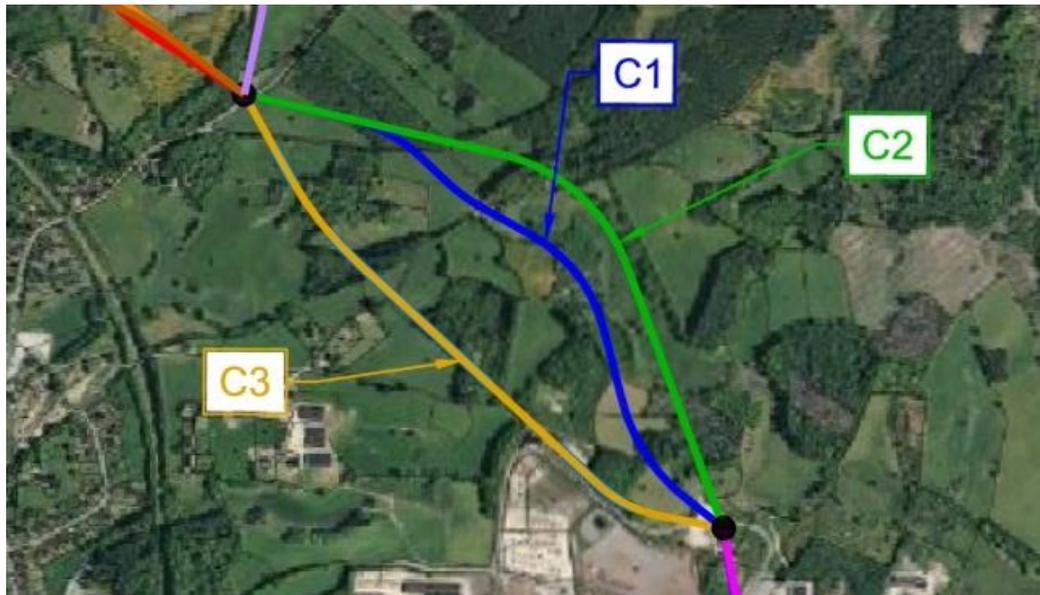
Présentation des variantes

Secteur central

La variante C1 correspond à un tracé suivant au plus près le terrain naturel en contournant par l'est un relief modéré avant de rejoindre la voie de desserte de la zone d'activités de Maubech à proximité du lieu-dit La Grange.

La variante C2 contourne ce même relief en s'éloignant un peu plus à l'est en suivant un vallon naturel accueillant l'un des affluents du ruisseau du Merlançon.

La variante C3 contourne pour sa part le relief par l'est en restant au plus près de la route reliant la Maladie à la zone d'activités de Maubech.



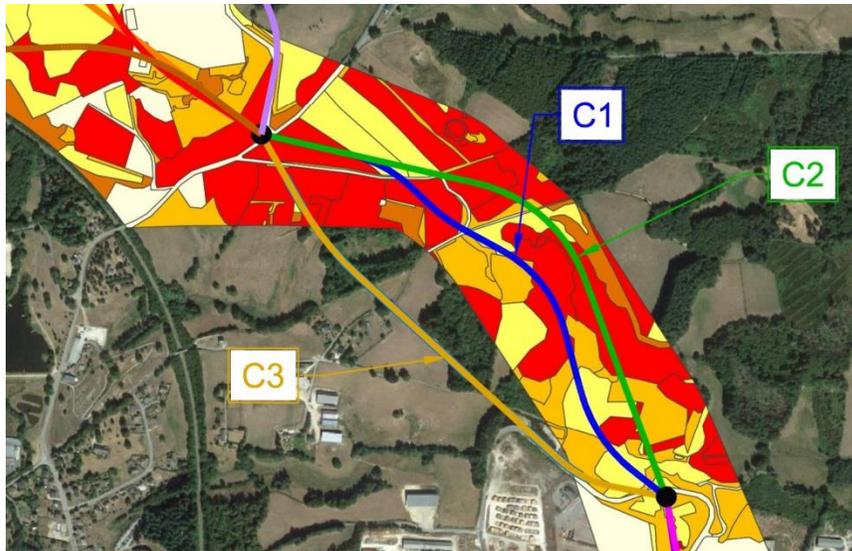
Comparaison des variantes

Secteur central

	Variante C1	Variante C2	Variante C3
Fonctionnement de l'infrastructure			
Confort et sécurité pour l'utilisateur, échanges avec le réseau viaire	Critère non discriminant	Critère non discriminant	Critère non discriminant
Entretien / Exploitation	Un ouvrage d'art pour voie secondaire / chemin d'exploitation	Un ouvrage d'art pour voie secondaire / chemin d'exploitation	Un ouvrage d'art pour voie secondaire / chemin d'exploitation
Exploitation en phase de travaux	Rétablissement voie secondaire à anticiper Incidences limitées aux seuls carrefours de connexion à la RD30 et carrefour sud	Rétablissement voie secondaire à anticiper Incidences limitées aux seuls carrefours de connexion à la RD30 et carrefour sud	Coupe voie secondaire pendant travaux + carrefour de connexion à la RD30 et carrefour sud
Milieu physique			
Eaux et milieux aquatiques	Peu d'incidence sur les eaux superficielles	Suit un talweg : rétablissement à prévoir	Rétablissement de talweg en haut de bassin versant
Gestion des eaux pluviales	Les eaux de voirie resteront rejetées sans traitement spécifique compte tenu du faible trafic	Les eaux de voirie resteront rejetées sans traitement spécifique compte tenu du faible trafic	Les eaux de voirie resteront rejetées sans traitement spécifique compte tenu du faible trafic
Mouvement des terres	Déblai de 10 m	Déblai de 6 m	Déblai de 8 m
	Remblai de 6 m	Remblai de 8 m	Remblai de 6 m
	Equilibre déblais / remblais	Déficitaire en matériaux	Equilibre déblais / remblais

Comparaison des variantes Secteur central

Milieu naturel	Variante C1	Variante C2	Variante C3
Habitats sensibles	Passé en bordure une zone de sensibilité majeure le long d'un affluent du Merlançon	Traverse une zone de sensibilité majeure le long d'un affluent du Merlançon	Passé à l'écart des zones de forte sensibilité
Faune ou flore protégée	Pas d'enjeu floristique, enjeu avifaunistique moyen, enjeu potentiel sur les amphibiens	Pas d'enjeu floristique, enjeu avifaunistique moyen, enjeu potentiel sur les amphibiens	Pas d'enjeu floristique, enjeu avifaunistique moyen, enjeu faible sur les amphibiens, enjeu potentiellement notable sur des insectes protégés
Zones humides	Impact modéré des remblais sur les zones humides associées à l'affluent du Merlançon	Impact important des remblais sur les zones humides associées à l'affluent du Merlançon	Pas d'impact sur les zones humides



Niveau des enjeux

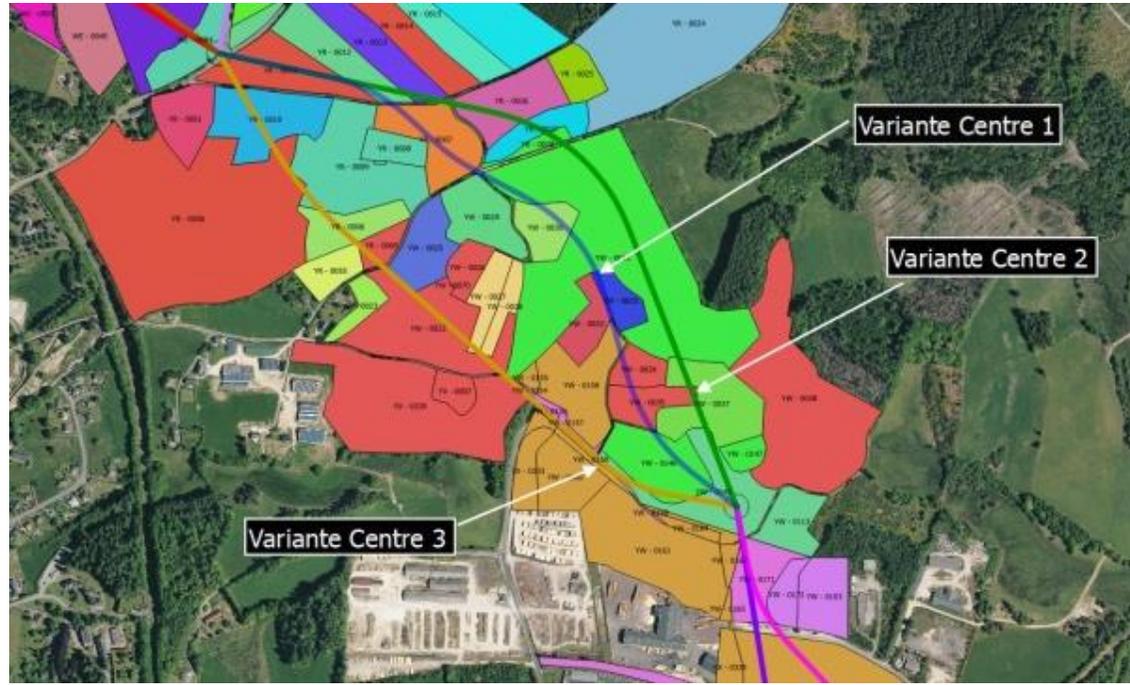
- Majeur
- Fort
- Modéré à fort
- Modéré
- Faible
- Très faible
- Nul

Comparaison des variantes

Secteur central

	Variante C1	Variante C2	Variante C3
Milieu humain et paysage			
Milieu agricole	Passé en limite d'une unité d'exploitation avec un impact réduit sur les terres agricoles	Passé en limite d'une unité d'exploitation avec un impact réduit sur les terres agricoles	Coupe une unité d'exploitation avec un impact fort et implique une surface importante de terres agricoles
Sylviculture	Passé en limite de forêts mais coupe une unité forestière	Passé en limite de forêts mais coupe une unité forestière	Passé en limite de forêts
Foncier	Coupe une grande unité foncière en son milieu et plusieurs plus petites	Coupe une grande unité foncière et plusieurs plus petites	Coupe deux grandes unités foncières et plusieurs plus petites
Développement économique	Améliore la desserte de la zone de Maubech	Améliore la desserte de la zone de Maubech	Améliore la desserte de la zone de Maubech
Cadre de vie, acoustique et qualité de l'air pour les riverains de l'itinéraire actuel	Le cadre de vie des habitants du bourg sera amélioré	Le cadre de vie des habitants du bourg sera amélioré	Le cadre de vie des habitants du bourg sera amélioré
Nuisances acoustiques et pollution atmosphérique pour les riverains du tracé neuf	Sans objet	Sans objet	Plus proche d'habitations vers la Maladie
Patrimoine	Sans objet	Passage à proximité de sites inventoriés	Sans objet
Paysage	Effet de coupure réduit par le respect des courbes de niveau	Impact sur la structure des vallons humides	Effet de coupure réduit par le respect des courbes de niveau et suivant des infrastructures existantes

Comparaison des variantes Secteur central



Comparaison des variantes

Secteur central

	Variante C1	Variante C2	Variante C3
Caractéristiques géométriques et contraintes techniques			
Impacts sur les réseaux	Aucun réseau intercepté	Aucun réseau intercepté	Impact sur réseaux AEP et éclairage public
Ouvrages d'art	Ouvrage de rétablissement de desserte agricole	Ouvrage de rétablissement de desserte agricole	Ouvrage de rétablissement de desserte agricole
Pente maxi	6%	7%	7%
Coût de l'opération			
Coût d'opération (hors sujétions liées aux mesures environnementales et déplacement de réseaux)	5,4 millions d'€	6,1 millions d'€	5,4 millions d'€
Coût d'entretien et d'exploitation	Coût modéré du fait du linéaire réduit, malgré de fortes pentes Ouvrage d'art n'engendrant pas de surcoût notable	Coût plus important induit par la longueur de l'aménagement, en plus des fortes pentes Ouvrage d'art n'engendrant pas de surcoût notable	Coût modéré du fait du linéaire réduit, malgré de fortes pentes Ouvrage d'art engendrant un surcoût d'exploitation

Comparaison des variantes

Synthèse secteur central

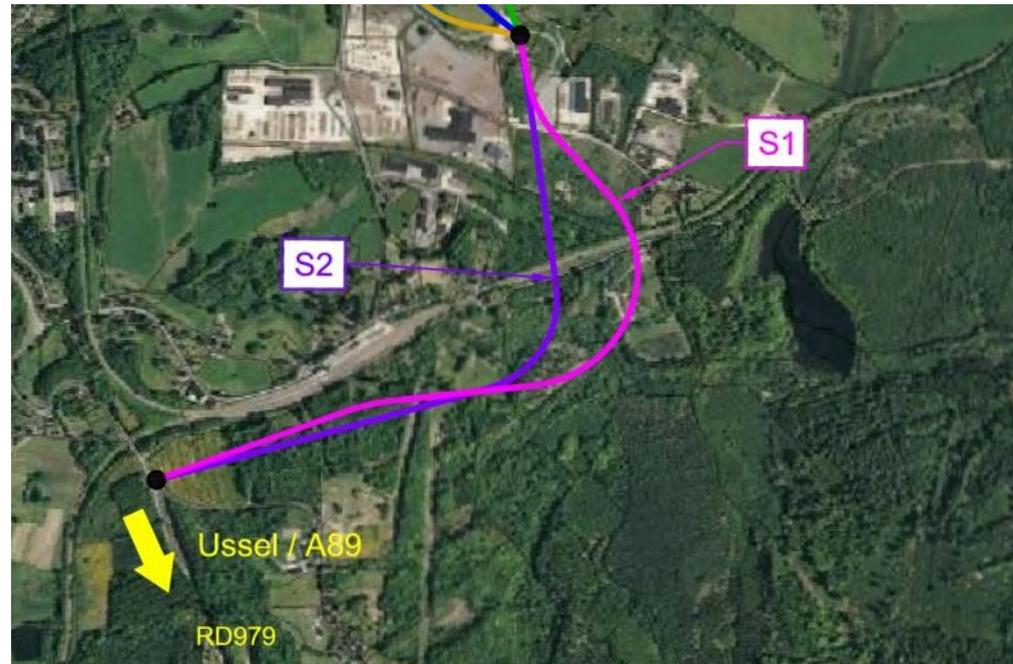
	Variante C1	Variante C2	Variante C3
Fonctionnement de l'infrastructure			
Confort et sécurité pour l'utilisateur, échanges avec le réseau viaire			
Entretien / Exploitation	Yellow	Yellow	Yellow
Exploitation en phase de travaux	Yellow	Yellow	Orange
Milieu physique			
Eaux et milieux aquatiques		Yellow	Yellow
Gestion des eaux pluviales			
Mouvement des terres	Yellow	Yellow	Yellow
Milieu naturel			
Habitats sensibles	Orange	Red	Yellow
Faune ou flore protégée	Yellow	Yellow	Orange
Zones humides	Yellow	Orange	Green
Milieu humain et paysage			
Milieu agricole	Yellow	Yellow	Red
Sylviculture	Yellow	Orange	Orange
Foncier	Yellow	Yellow	Orange
Développement économique	Green	Green	Green
Cadre de vie, acoustique et qualité de l'air pour les riverains de l'itinéraire actuel	Green	Green	Green
Nuisances acoustiques et pollution atmosphérique pour les riverains du tracé neuf	Green	Green	Green
Patrimoine		Yellow	
Paysage		Yellow	
Impacts sur les réseaux			
Ouvrages d'art	Yellow	Yellow	Yellow
Pente maxi	Yellow	Orange	Orange
Coût de l'opération			
Coût d'opération (hors sujétions liées aux mesures environnementales et déplacement de réseaux)	Yellow	Orange	Yellow
Coût d'entretien et d'exploitation	Yellow	Orange	Yellow

Présentation des variantes

Secteur sud

La variante S1 vise un franchissement en passage supérieur de la voie ferrée en aménageant un remblai modéré à la faveur du passage en déblai de la voie ferrée. Ce tracé implique donc un pont routier enjambant la voie ferrée et l'embranchement ferroviaire desservant la zone d'activité (aujourd'hui inutilisé), ainsi que la RD35e. Le tracé contourne ensuite un ancien étang puis rejoint la RD979 à flanc de coteau dans la zone forestière.

La variante S2 prend un parti radicalement différent en franchissant la voie ferrée en passage inférieur (pont rail). Ce tracé implique de rétablir la RD35e par un pont routier ou de mettre en place un carrefour à niveau avec cette voie. La poursuite du tracé vers la RD979 est relativement similaire à la variante S1.



Comparaison des variantes

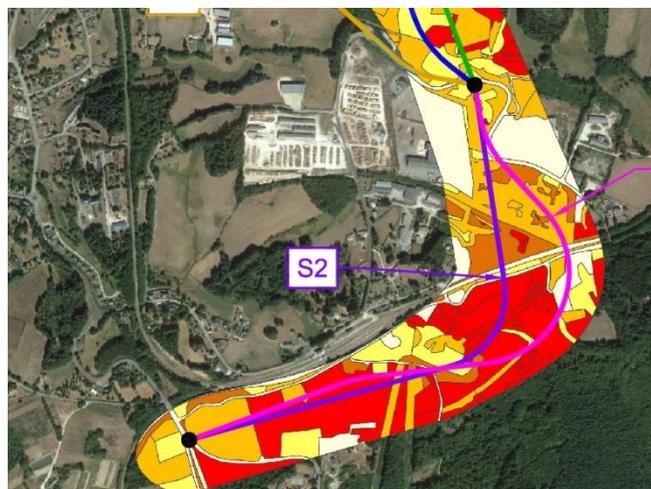
Secteur sud

	Variante S1	Variante S2
Fonctionnement de l'infrastructure		
Confort et sécurité pour l'utilisateur, échanges avec le réseau viaire	RD35 rétablie sans échange	RD35 rétablie sans échange
Entretien / Exploitation	Un ouvrage d'art sur la voie ferrée et un ouvrage d'art sur la RD35	Un ouvrage d'art sous la voie ferrée et un ouvrage d'art portant la RD35 Un passage à niveau avec l'embranchement ferroviaire
Exploitation en phase de travaux	Section hors réseau hormis pour les raccordements. Incidences limitées de la coupure de la RD35 Travaux de courte durée de la liaison ferroviaire, de nuit	Section hors réseau hormis pour les raccordements. Incidences limitées de la coupure de la RD35 Fermeture prolongée de la liaison ferroviaire
Milieu physique		
Eaux et milieux aquatiques	Rétablissement de l'exutoire un étang correspondant à un très petit bassin versant	Rétablissement de talwegs drainant de très petits bassins versants
Gestion des eaux pluviales	Les eaux de voirie resteront rejetées sans traitement spécifique compte tenu du faible trafic	Les eaux de voirie resteront rejetées sans traitement spécifique compte tenu du faible trafic
Mouvement des terres	Déblai de 7 m	Déblai de 7 m
	Remblai de 8 m	Remblai de 7 m
	Déficit en matériaux	Déficit en matériaux

Comparaison des variantes

Secteur sud

Milieu naturel	Variante S1	Variante S2
Habitats sensibles	Passe en bordure une zone de sensibilité forte autour de l'ancien étang	Traverse une zone de sensibilité forte autour de l'ancien étang
Faune ou flore protégée	Pas d'enjeu floristique, enjeu avifaunistique moyen, enjeu faible sur les amphibiens, enjeu potentiellement notable sur un insecte protégé	Pas d'enjeu floristique, enjeu avifaunistique moyen, enjeu faible sur les amphibiens
Zones humides	Impact modéré des remblais sur les zones humides associées à l'affluent du Merlançon	Impact notable des remblais sur les zones humides associées à l'affluent du Merlançon



Niveau des enjeux

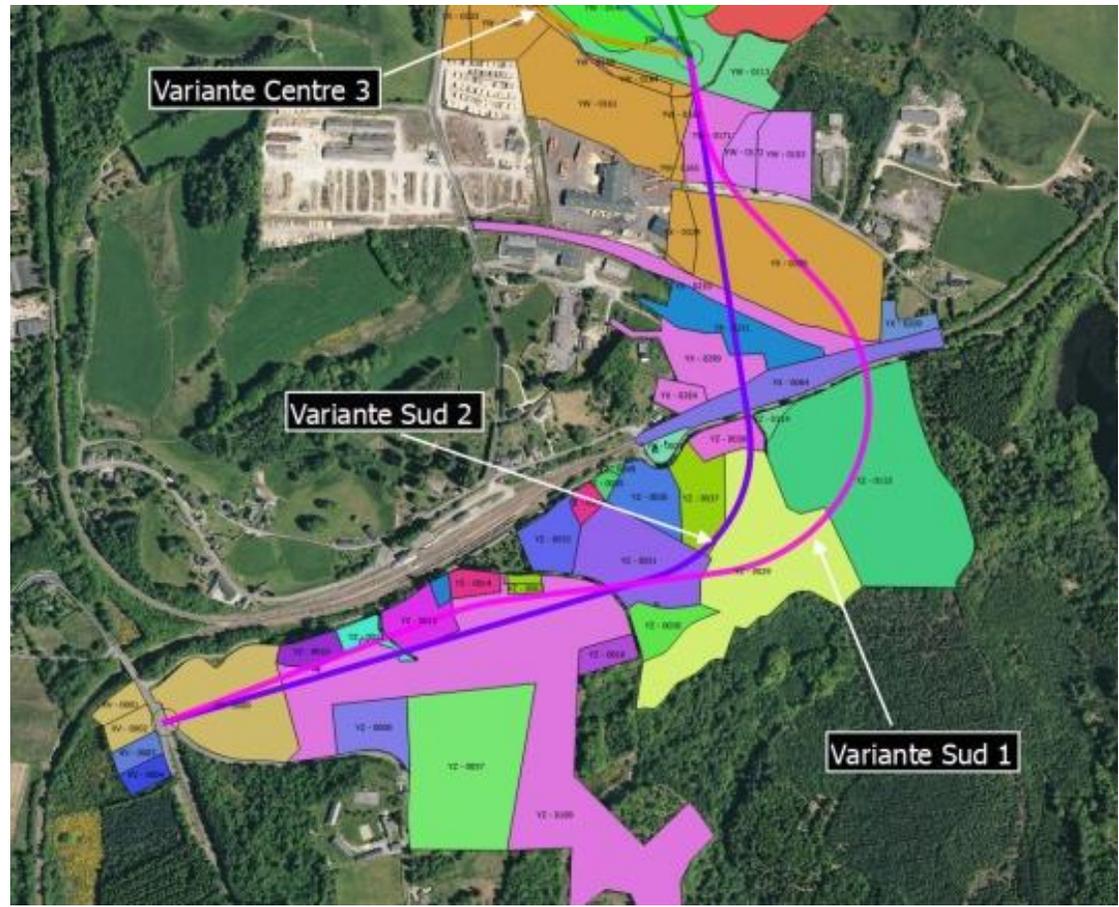


Comparaison des variantes

Secteur sud

	Variante S1	Variante S2
Milieu humain et paysage		
Milieu agricole	Critère non discriminant	Critère non discriminant
Sylviculture	Coupure d'une unité forestière	Coupure d'une unité forestière
Foncier	Coupe trois grandes unités foncières et plusieurs plus petites	Coupe une grande unité foncière et plusieurs petites
Développement économique	Améliore la desserte de la zone de Maubech	Améliore la desserte de la zone de Maubech
Cadre de vie, acoustique et qualité de l'air pour les riverains de l'itinéraire actuel	Le cadre de vie des habitants du bourg sera amélioré	Le cadre de vie des habitants du bourg sera amélioré
Nuisances acoustiques et pollution atmosphérique pour les riverains du tracé neuf	Plusieurs habitations à la Grange pouvant dépasser les seuils réglementaires	Relativement éloigné des habitations
Patrimoine	Critère non discriminant	Critère non discriminant
Paysage	Sans effet sur la partie en versant. Effet de coupure surélevée sur le chemin de fer. Effet de coupure des vallons.	Sans effet sur la partie en versant. Effet de coupure du déblai pour passer sous le chemin de fer. Effet de coupure des vallons.

Comparaison des variantes Secteur sud



Comparaison des variantes

Secteur sud

	Variante S1	Variante S2
Caractéristiques géométriques et contraintes techniques		
Impacts sur les réseaux	Réseaux à rétablir	Impact sur les réseaux à rétablir important
Ouvrages d'art	Un ouvrage d'art sous la voie ferrée et un ouvrage d'art sous la RD35	Un ouvrage d'art sous la voie ferrée et un ouvrage d'art portant la RD35
Pente maxi	7%	5%
Coût de l'opération		
Coût d'opération (hors sujétions liées aux mesures environnementales et déplacement de réseaux)	10,7 millions d'€	11,6 millions d'€
Coût d'entretien et d'exploitation	Coût plus important induit par la longueur de l'aménagement, en plus des fortes pentes	Coût modéré du fait du linéaire réduit, malgré de fortes pentes
	Ouvrages d'art n'engendrant pas de surcoût notable	Ouvrage d'art de rétablissement de la RD35e engendrant un surcoût d'exploitation

Comparaison des variantes

Synthèse secteur sud

	Variante S1	Variante S2
Fonctionnement de l'infrastructure		
Confort et sécurité pour l'utilisateur, échanges avec le réseau viaire		
Entretien / Exploitation	Yellow	Yellow
Exploitation en phase de travaux	Yellow	Orange
Milieu physique		
Eaux et milieux aquatiques	Yellow	
Gestion des eaux pluviales		
Mouvement des terres	Yellow	
Milieu naturel		
Continuités écologiques		
Habitats sensibles		
Faune ou flore protégée		
Zones humides		
Milieu humain et paysage		
Milieu agricole		
Sylviculture	Yellow	Yellow
Foncier	Orange	Yellow
Développement économique	Green	Green
Cadre de vie, acoustique et qualité de l'air pour les riverains de l'itinéraire actuel	Green	Green
Nuisances acoustiques et pollution atmosphérique pour les riverains du tracé neuf	Yellow	
Patrimoine		
Paysage		
Impacts sur les réseaux		
Ouvrages d'art	Yellow	Orange
Pente maxi	Orange	Yellow
Coût de l'opération		
Coût d'opération (hors sujétions liées aux mesures environnementales et déplacement de réseaux)	Yellow	Orange
Coût d'entretien et d'exploitation	Orange	Yellow

Planning prévisionnel

ETAPES	ECHEANCES
1 ^{ère} concertation publique	Septembre - octobre 2019
Bilan de la concertation – arrêt du fuseau par le Conseil Départemental	Novembre 2019
Avant-projet du tracé – inventaires des enjeux environnementaux	2020 – 2021 (en cours)
2 ^{ème} phase de concertation publique sur le tracé	Septembre - octobre 2020
Bilan de la concertation – arrêt du tracé par le Conseil Départemental	Novembre 2020
Investigations géotechniques sur le tracé retenu	1 ^{er} trimestre 2021
Avant projet sur le tracé retenu	1 ^{er} semestre 2021
Dossiers réglementaires	1 ^{er} semestre 2021
Dépôt à l'autorité environnementale pour avis	2 ^{ème} semestre 2021
Enquête publique	1 ^{er} semestre 2022

Comparaison des variantes

Synthèse des coûts

Coût HT travaux + acquisitions foncières + études et direction des travaux

Sud 1	Centre 1	Centre 2	Centre 3
Nord 1	23,3	24,0	23,3
Nord 2	24,8	25,5	24,7
Nord 3	23,0	23,7	23,0
Sud 2	Centre 1	Centre 2	Centre 3
Nord 1	24,2	24,9	24,2
Nord 2	25,7	26,4	25,6
Nord 3	23,9	24,6	23,9

